

centre d'études
et de recherches
sur les qualifications



FORMATION • QUALIFICATION • EMPLOI

l'inventaire des moyens privés de formation professionnelle

avril 1973

dossier

6

CENTRE d'ÉTUDES et de RECHERCHES sur les QUALIFICATIONS (CEREQ)

58, bd du Lycée, Vanves (92 - Hts-de-Seine). - (Tel. 644.02.40)

Directeur : Ducray (Gabriel).

Le Centre d'études et de recherches sur les qualifications, institué par le titre III du décret n° 70-239 du 19 mars 1970, est un organisme public dont disposent en commun le Ministre de l'Éducation Nationale, qui en assure la tutelle, le Ministre d'État chargé des Affaires Sociales ainsi que les Ministres du Développement Industriel et Scientifique, de l'Agriculture, et le Ministre de l'aménagement du territoire de l'équipement du logement et du tourisme. Le Centre est également chargé d'apporter sa collaboration au Commissariat Général du Plan et de la Productivité et au Secrétariat général de la Formation professionnelle.

Le CEREQ a pour mission de faire des études et de susciter des recherches tendant à améliorer la connaissance des activités professionnelles et de leur évolution. Il doit à cet effet :

- faire l'analyse des postes de travail et des métiers :
- évaluer les transformations des qualifications dues à l'évolution des techniques :
- étudier l'adaptation des formations et des méthodes d'enseignement en fonction des besoins constatés.

Ses programmes d'activités et de recherches sont soumis à une procédure d'approbation officielle et reçoivent une publicité nationale. Les Services d'information et d'orientation et de l'emploi participent activement à leur réalisation dans les régions.

CONSEIL DE PERFECTIONNEMENT

HUIT MEMBRES DE DROIT :

- Vimont (Claude), *directeur de l'O.N.I.S.E.P. ; président*
- Le Bris (Raymond), *directeur délégué aux enseignements supérieurs et à la recherche.*
- Weil (Raymond), *directeur délégué aux enseignements élémentaire et secondaire*
- Vatier (Raymond), *directeur délégué à l'orientation et à la formation continue*
- Oheix (Gabriel), *directeur général du Travail et de l'Emploi*
- Gauthier (Bernard), *directeur général de l'enseignement et des affaires professionnelles et sociales au Ministère de l'Agriculture*
- Sore (Jean-Claude), *directeur de la technologie, de l'environnement industriel et des mines au Ministère du Développement Industriel et Scientifique*
- Massenet (Michel), *directeur général de l'Administration et de la Fonction publique*

NEUF MEMBRES DESIGNES REPRESENTANT :

- le Commissariat général du Plan d'équipement et de la productivité;
- la Délégation à l'Aménagement du territoire et à l'action régionale;
- le Secrétariat général de la Formation professionnelle;
- l'Institut National de la statistique et des études économiques;
- l'Institut National d'études démographiques;
- la Direction de la Prévision au Ministère de l'Éducation Nationale;
- la Direction de la Prévision au Ministère de l'Économie et des Finances;
- l'Agence Nationale pour l'Emploi;
- le Centre National de la recherche scientifique

DEUX MEMBRES ELUS PAR LE PERSONNEL SCIENTIFIQUE DU CENTRE

(renouvellement annuel)

CINQ PERSONNALITES COOPTEES EN RAISON DE LEUR COMPETENCE :

- Reuchlin (Maurice), *directeur de l'Institut National d'étude du travail et de l'orientation professionnelle*
- Lesne (Marcel), *professeur au Conservatoire National des Arts et Métiers*
- Métais (Guy), *administrateur des Postes et Télécommunications*
- Michard (Robert), *directeur au groupe Schlumberger*
- Chapuis (Joseph), *directeur de la formation professionnelle à E.D.F.*

CORRESPONDANTS SYNDICAUX ET PROFESSIONNELS

Mlle Letang (A.P.C.M.).
Burande (C.F.T.C.).
Blondeau (A.C.C.I.).

Cayeux (de) (C.N.P.F.).
Cheramy (F.E.N.).
Fessard (C.G.C.).

Galoni (C.G.T.F.O.).
Roussel (A.P.C.A.).
Tarnaud (C.F.D.T.).

**L'INVENTAIRE
DES MOYENS PRIVÉS
DE FORMATION
PROFESSIONNELLE**

Sommaire

Avant propos	5
Première partie : CE QU'EST L'INVENTAIRE	7
I. Les buts	11
II. Les moyens	13
III. Les limites de l'inventaire	14
A – LES INFRA-STRUCTURES	15
B – L'EXPLOITATION	17
1. Les critères de classification	17
2. Les types de formation	21
3. Les lignes d'exploitation retenues	25
Deuxième partie : LES RÉSULTATS DE L'INVENTAIRE	29
I. La politique de formation des entreprises industrielles. .	31
1. La répartition des écoles techniques privées d'en-	
treprises	31
2. La place des écoles techniques privées d'entreprises	
dans le réseau des établissements techniques	41
3. La signification, pour l'entreprise et son devenir,	
des écoles techniques privées d'entreprises	45
II. La permanence de l'apprentissage	50
1. La situation de l'apprentissage	50
2. La dimension géographique	54
3. Le rôle et l'origine des formations sans débouchés	
sur le marché du travail : l'exemple de la formation	
des jeunes filles aux métiers de l'agriculture et aux	
arts ménagers	62
Annexe : Liste des établissements de formation à temps complet et	
à temps partiel – ville de Lyon	69

SOMMAIRE DES CARTES

	Pages
Carte N° 1 – Les écoles techniques privées d'entreprises Région Nord Formation à temps complet	34 34
(couleur) *	
Carte N° 2 – Les écoles techniques privées d'entreprises Région Nord Formation à temps partiel	36 36
(couleur) *	
Carte N° 3 – Les écoles techniques privées d'entreprises Région Lor- raine – Formation à temps complet	38 38
(couleur) *	
Carte N° 4 – Les effectifs formés dans les écoles techniques privées religieuses	42 42
Graphique N° 5 – Le taux d'apprentissage des garçons et filles de 16 ans selon la catégorie socio-professionnelle du père	51 51
Carte N° 6 – Les aspects originaux de la distribution géographique par groupes de métiers aux CAP de 1968	52 52
Carte N° 7 – L'apprentissage en Lorraine (couleur) *	56 56
Carte N° 8 – Les migrations inter-régionales des diplômés de l'ensei- gnement technique (1954-1962)	60 60
Carte N° 9 – La répartition des maisons familiales	65 65

* Les cartes 1 - 2 - 3 et 7 se superposent volontairement dans leur partie centrale.

CARTES HORS TEXTE

- Carte I – Les écoles techniques privées d'entreprises
- Carte II – Le taux d'apprentissage des garçons de 15 à 19 ans – unités urbaines et communes rurales
- Carte III – Le taux d'activité des jeunes filles de 17 à 19 ans – unités urbaines et communes rurales
- Carte IV – Les écoles féminines d'Arts ménagers et d'Agriculture
- Carte V – Les contrastes régionaux de qualification – unités urbaines
- Carte VI – Les contrastes régionaux de qualification – communes rurales

Avant-propos

La loi du 3 décembre 1966, après avoir érigé la formation professionnelle en obligation nationale, instaurait dans ce domaine une politique coordonnée et concertée. En effet, il revenait à l'État, non seulement de mettre en œuvre les actions de formation qu'exigeaient les besoins de l'économie et la promotion sociale, mais de « stimuler et de coordonner les initiatives publiques ou privées ». Dans cette perspective, les établissements publics et privés d'enseignement, mais aussi les organisations professionnelles, syndicales et familiales, les entreprises étaient appelées à concourir à l'action de formation professionnelle, de même que les collectivités locales. Une concertation était réalisée avec les organisations représentatives des employeurs et des salariés au sein du Conseil national de la formation professionnelle, de la promotion sociale et de l'emploi, et des Comités régionaux de la formation professionnelle, de la promotion sociale et de l'emploi.

La coordination de la politique de formation professionnelle et de promotion sociale a été définie et mise en œuvre par le décret du 18 janvier 1967 qui confie au Comité interministériel de la formation professionnelle et de la promotion sociale le soin de « prendre les mesures nécessaires pour coordonner les actions prévues par les différentes administrations, notamment en **matière d'équipement** ainsi que les actions publiques et privées de formation professionnelle et de promotion sociale ».

Pour répondre à ces dispositions, le Comité interministériel, au cours de la séance du 3 février 1967, décidait, en vue de préparer la coordination des investissements publics et privés, l'établissement d'un **inventaire général** des **infrastructures** utilisées en permanence aux fins de dispenser des actions de formation professionnelle et de promotion sociale aux niveaux V et IV.

Il s'agissait essentiellement d'obtenir une connaissance aussi complète que possible des réseaux d'enseignement tant scolaire que de formation continue et de promotion sociale, cette connaissance devant servir de base de réflexion à la mise en œuvre de la nouvelle politique, particulièrement, en matière de formation complémentaire conventionnée.

Dans un premier temps, furent recensés les moyens de formation publics. Ils donnèrent lieu à la publication en 1969, des deux premiers tomes de l'Atlas de la formation professionnelle.

L'inventaire des moyens privés de formation constituait le deuxième volet de ce travail. Les difficultés inhérentes à la nature même de l'enseignement privé, divers, évolutif, multiforme, qui seront analysées dans les pages qui suivent n'ont pas permis d'établir la deuxième partie de l'Atlas. Cependant, au moment où les lois du 16 juillet 1971 donnent à la formation professionnelle une nouvelle impulsion et une ampleur accrue, où les textes pris pour leur application précisent et accentuent le rôle des instances régionales et départementales en confiant notamment aux comités régionaux « l'organisation et l'orientation des structures permanentes de formation », l'examen des projets d'équipements des établissements d'enseignement technique et professionnel en s'assurant de « leur adaptation aux perspectives de l'emploi et au développement économique régional ainsi que de leur pleine utilisation », le relevé des infra-structures par niveaux et types de formation de l'enseignement professionnel privé, peut constituer une utile base de réflexion pour les comités régionaux. C'est pourquoi le Centre d'études et de recherches sur les qualifications a décidé, en accord avec le Secrétariat général de la formation professionnelle, de publier les premiers résultats de l'exploitation de l'inventaire réalisé en 1968.

Gabriel Ducray
Directeur du Centre d'études
et de recherches sur les qualifications

Première Partie

CE QU'EST

L'INVENTAIRE

Second volet de l'inventaire des moyens publics, l'inventaire des moyens privés s'inspirait des mêmes méthodes.

Lancé par circulaire du Premier Ministre en date du 12 avril 1967, l'inventaire des moyens publics devait être établi sous l'autorité des préfets de régions avec le concours des comités régionaux de la formation professionnelle et de la promotion sociale. Il avait pour but de recenser aux niveaux V et IV (1) les **équipements financés par des investissements publics**. Ces équipements étaient caractérisés par l'importance des effectifs en formation et des capacités d'accueil par niveau et type de formation (2). La transcription cartographique des implantations devait faciliter l'étude des investissements nouveaux nécessaires au développement des moyens existants.

A ce titre les établissements dépendant des Ministères de l'Éducation nationale, des Affaires sociales et de l'Agriculture furent pris en compte à l'exclusion des Centres des Ministères de la justice, des Anciens Combattants et des Armées. Ce premier recensement donna lieu à la publication en 1969 de l'Atlas de la formation professionnelle (3).

L'inventaire des moyens privés de formation procède de la même logique et recourt aux mêmes critères.

Une circulaire du Premier Ministre datée du 11 mars 1968 en définissait les buts et les moyens après que le Conseil national de la formation professionnelle les eut approuvés au cours des séances des 7 et 21 septembre 1967.

- (1) Nomenclature des niveaux de formation établie pour les travaux du V^e Plan.
- (2) Selon la nomenclature en 36 groupes de formation établie pour le V^e Plan.
- (3) Comité interministériel de la formation professionnelle et de la promotion sociale
2 tomes : - centres et établissements publics
- effectifs et capacités d'accueil.
Paris, 1969. La Documentation Française.

I — LES BUTS

La circulaire du 11 mars les exprimait clairement : « obtenir une image complète des moyens de formation **financés** par les **investissements privés** ». Pour ce faire, le recensement portait « sur tous les établissements privés ou cours utilisant des équipements **spécialisés** et **permanents** capables de recevoir des personnes bénéficiaires d'une action de formation professionnelle ou de promotion sociale à **temps complet** ou à **temps partiel** ... quelles que soient la nature juridique de l'organisme gestionnaire et les modalités de l'action de formation entreprise ».

Il était en outre précisé que cet inventaire n'était pas le complément exhaustif de l'inventaire des moyens publics, c'est-à-dire que comme ce dernier, il excluait de son champ les équipements financés par les Ministères de la Justice, des Anciens Combattants et des Armées.

Le but essentiel était donc d'obtenir la somme des équipements publics financés par les principales administrations de tutelle : Éducation nationale, Affaires sociales, Agriculture et des équipements privés de manière à en assurer la meilleure utilisation dans le cadre de la loi du 3 décembre 1966, et plus particulièrement pour la mise en œuvre des actions conventionnées. La date de référence retenue était le 1^{er} février 1968.

Une question se posait : que faut-il entendre par investissements privés ? La circulaire a répondu à cette question en prenant la notion d'investissements privés dans son sens le plus large : « Il s'agit de fonds qui ne figurent pas sur le budget de l'État ou des collectivités locales, étant entendu que l'attribution à un centre de formation, de prêts ou de subventions sur fonds publics ne lui enlève pas son caractère privé ».

L'inventaire des moyens privés, utilisant la même logique que l'inventaire des moyens publics, caractérise les équipements par deux indicateurs :

- les effectifs en formation,
- les capacités d'accueil,

cela, tant pour les formations à temps complet que pour les formations à temps partiel.

◆ **Les effectifs** sont définis par :

- les niveaux pour lesquels ils sont formés, niveaux V et IV déjà retenus dans l'inventaire des moyens publics ;
- la nature des qualifications obtenues, par référence à la nomenclature en 36 groupes de métiers (1) utilisée pour la préparation du V^e Plan ;
- la durée des formations. Ce critère diffère selon qu'il s'agit des formations à temps complet ou à temps partiel. Dans le premier cas, sont retenues les durées supérieures à 6 mois, supérieures à 6 mois et inférieures à 1 an, enfin supérieures à 1 an.

Dans le deuxième cas, compte tenu de l'extrême variété des formations à temps partiel, la circulaire s'intéresse à la durée totale du cycle de formation exprimée en semaines et complétée par la durée hebdomadaire de l'enseignement exprimée en heures.

◆ **Les capacités d'accueil**, s'entendent :

- pour les « formations de type extra-scolaire » telles que cours professionnels, cours de promotion, recyclage, formation continue, du « nombre de postes de travail physiquement disponibles » ,
- pour les « formations de type scolaire », du nombre d'élèves qui « peuvent être accueillis dans l'établissement, dans le cadre de l'organisation pédagogique en vigueur à la date considérée ».

Elles sont classées, comme les effectifs en formation, en fonction du niveau et de la nature des formations.

(1) cf. note 2, page 9.

II – LES MOYENS

L'inventaire est réalisé au niveau régional. Conformément au principe de concertation, la responsabilité en est confiée au Comité régional de la formation professionnelle et de la promotion sociale qui devra, en collaboration avec le groupe régional permanent de fonctionnaires, « organiser le concours des organismes régionaux et départementaux compétents ». La procédure définie par la Commission statistique nationale, est symétrique de celle retenue pour l'inventaire des moyens publics : elle regroupe les équipements en fonction de l'organisme gestionnaire.

C'est ainsi que 4 regroupements sont retenus :

- 1 – Les Centres d'entreprises, inter-entreprises et gérés par une organisation professionnelle,**
- 2 – Les Centres dépendant d'une assemblée consulaire,**
- 3 – Les Centres dépendant d'une organisation familiale ou sociale,**
- 4 – Les Centres ou établissements privés d'enseignement ne relevant pas des rubriques précédentes.**

Réalisé dans les régions au cours des années 1968 et 1969, l'inventaire des moyens privés est constitué pour chaque région de deux séries de tableaux, l'une pour les formations à temps plein, l'autre pour les formations à temps partiel. Chacune des séries comprend 3 tableaux :

1° L'inventaire descriptif des établissements, donne par établissement et par type de formation selon la nomenclature en 36 groupes, les effectifs classés par niveau et par durée de formation, ainsi que les capacités d'accueil par niveau. Les établissements sont regroupés par département et par commune, repérés par leur dénomination et leur adresse et classés par catégories d'organismes gestionnaires.

2° L'inventaire des établissements par type de formation fournit pour chacun des 36 groupes de formations la liste des établissements, où ces formations sont enseignées avec, en correspondance, les effectifs classés par niveau et durée de formation. Les capacités d'accueil y figurent également par niveau. Comme dans le tableau précédent, les établissements sont regroupés par département, commune et organisme gestionnaire.

3° Un dernier tableau récapitule les deux précédents. Il donne par département, les effectifs en formation et les capacités d'accueil par type de formation.

III – LES LIMITES DE L'INVENTAIRE

Conçu dans les mêmes cadres et selon les mêmes modalités que l'inventaire des moyens publics, ce second inventaire s'est avéré à l'usage beaucoup plus difficile à réaliser et d'une exploitation hasardeuse sous sa forme brute. Le projet initial d'atlas a été abandonné. Quatre ans après la collation des données, aucune synthèse, aucun tableau de chiffres n'a été publié. Au niveau national, l'inventaire se présente actuellement sous la forme de dossiers régionaux d'états mécanographiques centralisés au secrétariat général du Comité interministériel de la formation professionnelle.

La Commission statistique nationale de la formation professionnelle ayant confié au Service central des Statistiques du Ministère de l'Éducation nationale le contrôle des données livrées par les Préfectures de région et de la totalisation des séries pour l'ensemble de la France, celui-ci s'est trouvé devant un problème insoluble « d'épuration des comptes ».

Bien que les Préfectures aient rempli des états identiques, les tableaux n'ont pas le même contenu. Les tentatives d'harmonisation a posteriori, après centralisation des dossiers se sont révélées extrêmement difficiles. Les principales incertitudes concernaient le recensement, variable d'une région à l'autre, (1) :

- des cours juridiquement ou financièrement privés se tenant dans des locaux publics,
- des établissements agricoles répartis arbitrairement entre temps complet et temps partiel,
- des effectifs d'apprentis fréquentant les cours professionnels qui sont parfois comptabilisés globalement au chef-lieu de département,
- de la catégorie de gestionnaire de certaines écoles privées, dont le statut pouvait prêter à confusion.

Ces insuffisances au niveau régional tiennent essentiellement à la complexité du secteur étudié, à la diversité des sources d'information, à des confusions et des différences d'interprétation des instructions ministérielles.

(1) Note de synthèse de M. Jacques BLUTTE et de Mme Michèle CIBOIS. Commission statistique nationale de la formation professionnelle. Secrétariat général du comité interministériel.

Il appartenait donc au Centre d'études et de recherches sur les qualifications, créé en 1970, de s'efforcer de tirer le meilleur parti des informations rassemblées en 1970, en faisant procéder à une étude critique de l'inventaire. Cette étude a été confiée au laboratoire de géographie humaine de l'université de Paris et certaines lignes d'exploitation ont pu être définies.

Avant d'examiner les difficultés d'utilisation des réponses régionales, il convient de rappeler que l'inventaire vise les équipements et non les effectifs. Ceux-ci n'interviennent que pour caractériser l'importance des équipements recensés. Il serait donc vain de rechercher à travers cet inventaire une vue exhaustive des effectifs formés par l'enseignement technique privé et d'en tirer des conclusions sur les politiques locales de formation.

A – LES INFRA-STRUCTURES

1 – La notion de locaux privés

En effet, sont uniquement pris en compte les effectifs scolarisés dans des **locaux privés**, propres, prêtés ou loués, ce qui exclut les très nombreux cours professionnels et cours de promotion sociale privés, des Chambres de métiers, de Commerce et d'Industrie, d'Agriculture, de certaines associations professionnelles patronales, qui fonctionnent dans des établissements scolaires publics mis à leur disposition (les lycées techniques et les collèges d'enseignement technique publics figurent déjà dans l'atlas des moyens de formation publics au titre de l'enseignement principal à temps complet).

On notera également que les cours professionnels et les cours de promotion sociale municipaux qui fonctionnent, dans leur quasi-totalité, dans les établissements scolaires publics, ne figurent pas dans les inventaires des moyens de formation privés comme étant des enseignements publics et ne figurent pas davantage dans l'atlas des moyens publics puisque les locaux où fonctionnent ces cours sont déjà pris en compte au titre de l'enseignement principal à temps complet » (1).

Tous les cours se tenant dans des locaux appartenant à l'État sont donc éliminés de l'inventaire. Ce qui revient à ne pas comptabiliser comme relevant de l'enseignement privé un grand nombre d'apprentis pris en charge par les Chambres de Métiers (gestionnaire privé), qui leur assurent un enseignement théorique.

L'exemple du Vaucluse est à cet égard significatif. Au 1^{er} février 1968, les cours de promotion sociale et les cours artisanaux étaient suivis par 409 apprentis dans des locaux dont la Chambre des Métiers était proprié-

(1) Note de synthèse de M. Jacques BLUTTE et de Mme Michèle CIBOIS, S.C.S.C. - M.E.N.

taire. Par contre, 989 apprentis ne figurent pas à l'inventaire alors qu'ils reçoivent un enseignement de même origine dans d'autres villes que le chef-lieu de département, mais cette fois à l'intérieur de bâtiments mis à leur disposition par des municipalités, c'est-à-dire le plus souvent dans des écoles publiques.

2 – L'organisme gestionnaire

Par ailleurs, est considéré comme privé tout organisme qui est propriétaire ou qui loue un local, assure la responsabilité et le financement d'un service d'enseignement à condition qu'il ne relève pas d'une tutelle ministérielle ou d'une collectivité locale.

En réalité sur ce point comme sur celui de la propriété des locaux, il y a eu des différences d'interprétation d'une région à l'autre. C'est au niveau national et a posteriori que le service central des statistiques et de la conjoncture a tranché en éliminant les municipalités.

De ce fait, une fraction importante que l'on peut évaluer entre le tiers et le quart des effectifs en apprentissage échappe à l'enquête. On peut considérer d'autre part que tous les cours du soir donnés par divers organismes dans les écoles primaires ou dans d'autres locaux publics sont ignorés.

C'est donc au départ une large partie de l'enseignement à temps partiel qui se trouve gommée.

Ces réserves étant faites, il apparaît que pour la quasi-totalité des organismes privés, l'inventaire est complet. La diversité même des formateurs recensés en est la garantie. On peut considérer qu'au moins pour le temps complet les établissements scolaires dépendant des grandes entreprises privées, des services publics (S.N.C.F., E.D.F.-G.D.F...) ou des sociétés régies par l'État (R.N.U.R. Air France) des congrégations religieuses, et du clergé diocésain et de la multitude des écoles techniques privées figurent dans l'inventaire.

Les infra-structures étant repérées, les données recueillies sont-elles exploitables selon les méthodes utilisées pour l'inventaire des moyens publics ?

B – L'EXPLOITATION

1 – Les critères de classification

Il apparaît que les critères de classification des effectifs et des établissements constituent des sources de difficultés.

En premier lieu, chacune des **quatre catégories de formateurs** révèle, à l'analyse, des contenus plus ou moins hétérogènes.

Quels sont donc les organismes classés dans chaque catégorie ? Celles-ci sont-elles homogènes ? Des établissements de même nature peuvent-ils être rangés dans des catégories différentes ?

Certes, les critères de définition individualisent assez bien dans leur ensemble les catégories, en particulier les trois premières. A chacune correspond un type d'organisme formateur mais aussi un système de scolarité original, une gamme plus ou moins étendue de métiers et un éventail de débouchés, plus concrètement une image de marque.

Le premier groupe : Centres d'entreprises, inter-entreprises et gérés par une organisation professionnelle, s'identifie au modèle de l'école d'apprentissage de la Régie Renault ou de De Wendel.

Le second : Centres dépendant d'une assemblée consulaire, c'est l'apprentissage sous contrat.

Le troisième : Centres dépendant d'une organisation familiale ou sociale, regroupe des organismes nationaux qui prennent en charge soit les handicapés, soit les jeunes des campagnes sous-équipées.

Quant au quatrième : Centres ou établissements ne relevant pas des rubriques précédentes, malgré son hétérogénéité, il est dominé par la réussite de l'entreprise Pigier.

En fait, l'analyse détaillée des formateurs présents dans chaque catégorie révèle une diversité de contenu, certains organismes n'ayant guère de caractères communs avec la majorité de ceux qui s'y trouvent rangés. Cette diversité procède-t-elle de l'absence de définitions précises, de l'étendue trop vaste des regroupements ou de logiques différentes dans les classifications ?

*** C'est ainsi que la catégorie I regroupe en Bretagne, par exemple :**

- l'Association pour la formation et la promotion sociale des Industries et du commerce de la chaussure et des cuirs (23 apprentis à Fougères).
- l'École technique privée St-Joseph à Vannes (182 apprentis).
- l'École des Rimains à Cancale (117 garçons sous la direction de la congrégation des Frères de Ploermel).
- le Centre de formation des aides familiales rurales (28 filles) supervisé par l'Union Nationale des Associations d'aides familiales rurales.

Même en dehors de ces cas extrêmes, la logique implicite qui a sous-tendu la constitution de la catégorie I ne pouvait que conduire à une telle incohérence.

La prise en compte dans un même ensemble, des établissements de formation dépendant d'entreprises individuelles ou d'associations inter-entreprises, de groupements professionnels et de syndicats d'intérêts dont les objectifs et les préoccupations divergent, parfois s'opposent, ne permet pas de l'utiliser globalement. Il a paru nécessaire d'opérer un tri dans ce rassemblement hétérogène.

* – la **catégorie II** réunit toutes les professions organisées ou regroupées au sein des assemblées consulaires. La notion juridique retenue comme fondement de cette catégorie, lui confère apparemment plus d'homogénéité. Mais, il ne faut pas oublier qu'un certain nombre de professions organisées de façon indépendante au niveau départemental lui échappent, bien que leurs structures soient proches (syndicat de la coiffure, associations de comptables, de préparateurs en pharmacie, associations ouvrières des Compagnons du Devoir, du Tour de France).

Par ailleurs, raisonnant sur cette catégorie dans sa totalité, on risque de confondre les apprentis relevant du secteur des métiers c'est-à-dire des entreprises artisanales et ceux qui suivent les cours professionnels des Chambres de Commerce et d'Industrie où les grandes entreprises peuvent être dominantes. Quelle commune mesure y a-t-il entre les quatre-vingt-neuf garçons préparés aux métiers de l'électronique à Paris dans le 17^e arrondissement par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris et les deux cent trente sept apprentis formés aux métiers de la boulangerie pâtisserie, de l'abattage et du travail de la viande et autres métiers de l'alimentation par la Chambre des Métiers de la Marne à Reims (1).

Enfin, on doit conserver à l'esprit que le choix de la propriété du local comme critère essentiel de constitution de l'inventaire contribue à éliminer une grande partie des cours professionnels dirigés par les Chambres de Métiers. Ainsi, pour la région Midi-Pyrénées, sur quatre vingt quatre cours professionnels, l'inventaire n'en retient que quinze. Certes, ceux-ci regroupent les effectifs les plus nombreux et se situent dans les grandes villes (Albi, Toulouse, Tarbes, Auch, Cahors, Rodez...).

Le problème ainsi posé a une implication statistique mais aussi géographique. Le réseau de service d'enseignement assuré par les chambres de métiers en milieu rural ou dans les petites villes disparaît de l'inventaire. Une dimension importante de l'encadrement scolaire et professionnel des jeunes se trouve donc rejetée.

* – le caractère social des organismes gestionnaires des établissements rassemblés dans la **catégorie III**, n'assure pas à celle-ci toute la cohérence que l'on pouvait espérer.

A l'exception de la préparation aux métiers de l'agriculture pour les garçons, ces écoles visent directement ou indirectement la protection physique et morale de la population. Si certaines offrent une formation

(1) Signalons que 40.000 jeunes travailleurs ayant un contrat de travail et non d'apprentissage avec leur employeur sont inscrits aux cours professionnels. En 1968, leur poids reste secondaire ; en 1969/70, ils représentent 17 % des effectifs.

adaptée à l'état du marché du travail, d'autres ne font que prolonger la scolarité ou retarder la migration.

La catégorie identifie :

- des établissements relevant de l'Union Nationale des Maisons Familiales d'Apprentissage Rural, qui gère quatre cent quatre vingt dix maisons accueillant 35 000 jeunes gens et jeunes filles de treize à dix sept ans, cinquante huit instituts ruraux d'éducation et d'orientation pour les dix-sept à dix-huit ans et une vingtaine d'écoles formant les moniteurs (1).
- des cours rattachés aux mutualités agricoles, particulièrement nombreuses dans le Sud-Est de la France.
- des écoles ménagères familiales ne relevant pas d'une entreprise mais d'une multitude d'associations à rayonnement national ou régional.
- des associations d'éducation populaire recouvrant en réalité des établissements tenus par des congrégations enseignantes.
- des écoles du secteur sanitaire et social.
- organismes charitables : école des masseurs kinésithérapeutes pour les jeunes aveugles (Paris 7^e).
- écoles du secteur paramédical : école de pédicures (Paris 9^e), de sages-femmes (Paris 14^e), d'auxiliaires puéricultrices (Paris 8^e), de masseurs kinésithérapeutes (Paris 9^e).
- des établissements formant un personnel destiné à prendre en charge les malades, les pauvres ou les « inadaptés » : école d'infirmières assistantes sociales gérée par le comité national de défense contre la tuberculose (Paris 14^e), école d'assistantes sociales de l'Assistance Publique (Paris 16^e) ou celle de l'union nationale des caisses d'allocations familiales (Paris 8^e), et toutes les écoles d'infirmières intégrées aux hôpitaux.

Composée essentiellement d'écoles d'apprentissage rural et d'écoles ménagères familiales, l'homogénéité de la catégorie III s'avère cependant fallacieuse.

Les trois premiers types de formateurs cités ci-dessus s'adressent aux ruraux d'âge scolaire. Ils visent une formation plus ou moins adaptée aux besoins pour les garçons, un encadrement « idéologique » pour les jeunes filles. Dans tous les cas, ils touchent une catégorie socio-professionnelle en rapide régression. A cet égard, n'est-il pas révélateur de trouver dans le même regroupement, l'Assistance Publique aux côtés des établissements de formation agricole ?

Quant aux deux autres types de formateurs, ils dispensent des enseignements permettant aux jeunes citadins de s'insérer sur un marché du travail en expansion.

Cette divergence dans la finalité des enseignements implique l'introduction d'une variable géographique pour l'utilisation de cette catégorie.

(1) Informations S.I.D.A., n°178, Décembre 1968.

* formée par tout ce qui n'a pas trouvé place dans les trois premières, la **quatrième catégorie** est par définition volontairement hétérogène.

Écoles confessionnelles, écoles techniques privées aux raisons sociales variées (du cours d'enseignement commercial rayonnant sur un quartier à l'organisation nationale qu'est Pigier), de rares centres d'apprentissage préparant aux métiers de l'agriculture ou à ceux de la mécanique, gérés par une personne physique, reproduisent une grande diversité.

Mais, des établissements classés auparavant dans la catégorie III, figurent également dans ce groupe. Report que l'on peut difficilement justifier. On recense par exemple :

- l'école de Chateauponsac qui a pourtant statut d'Association d'Éducation Populaire.
- les écoles d'infirmières gérées par la congrégation de Notre-Dame du Perpétuel Secours à Levallois, ou par le clergé protestant à Courbevoie (« Les Amis des Malades »).
- toutes les écoles ménagères ou centres d'apprentissage rural pour jeunes filles de l'Alsace, certains en Région Lyonnaise.

Ces exemples ne doivent pas exagérer l'incohérence que l'on serait tenté d'attacher à cette catégorie du fait de sa définition. Les organismes gestionnaires présentent un certain nombre de traits communs qui sous-tendent l'ensemble, sans lui donner cependant une homogénéité parfaite et opérationnelle.

Confessionnelles ou non, ces écoles s'adressent surtout à des jeunes filles destinées à un type d'emplois précis, les métiers de bureau et secondairement les métiers du textile qui semblent appartenir à une autre génération. Elles recrutent et débouchent sur un marché urbain, principalement celui des petites villes, mais également celui des banlieues des grandes villes.

Ayant un but fondamentalement lucratif (même pour les écoles confessionnelles), ces cours techniques privés répondent à la fois à la demande d'enseignement des jeunes et à l'accroissement des offres d'emplois du secteur des services. Le modèle social rejoint ici le marché du travail.

2 – Les types de formation

En second lieu, faut-il remettre en cause la ventilation des effectifs par groupes de métiers, de niveau de formation et durée ?

Le problème posé ne concerne pas seulement les établissements privés. Mais ceux-ci aggravent par l'hétérogénéité de leur contenu, les imperfections de certains classements.

– la rubrique la plus pertinente pour comprendre la réalité des actions de formation est sans doute celle de la nature des qualifications. Celles-ci se définissent par l'affectation des nombreux métiers enseignés à l'un des trente six groupes établis par la commission statistique nationale de la formation professionnelle.

La gamme proposée paraît au premier abord aussi solide que variée. Elle permet de distinguer les formations acquises ou proposées en fonction de leur valeur supposée sur le marché du travail. On peut en effet tenter d'isoler les métiers induits par les besoins de l'appareil local de services (y compris ceux du bâtiment), des formations propres au secteur industriel et du tertiaire de bureau. Ou, privilégiant l'évolution, distinguer la préparation aux métiers d'avenir du type chimie ou électronique, des enseignements sans valeur au niveau de l'embauche.

a - Les groupes de métiers

Le dépouillement des listings donnant l'origine scolaire des candidats présentés et reçus à la session 1968 des examens du C.A.P. montre que si certains groupes tel que le bâtiment, possèdent une forte cohésion interne, la distinction souhaitée entre métiers du secteur industriel et métiers de l'artisanat de service est par contre impossible, à tout le moins aléatoire.

La plupart des qualifications du groupe n° 8 « Mécanique Générale et de Précision », de la « Forge et Chaudronnerie » (groupe n° 7) et de « l'Électromécanique » (groupe n° 11), ouvrent un marché très large et permettent diverses orientations. La logique des classifications reposant sur la formation commune de base, la Forge intègre le maréchal ferrant, le soudeur des constructions navales et le serrurier du bâtiment. La mécanique générale réunit les ajusteurs, les mécaniciens en mécanique générale, les réparateurs d'auto, de cycles et motos, l'horloger, le mécanicien en machines agricoles, en motoculteurs et en équipement rural...

Il serait également dangereux d'opposer des groupes apparemment simples en fonction de leur dynamique. Les risques les plus grands d'extrapolation portent sur :

- le groupe n° 16, la Chimie, où selon les cas, les jeunes préparent le C.A.P. de teinturier nettoyeur (exemple, dans les départements à faibles effectifs), ou sont au contraire de futurs laborantins des industries des matières plastiques, du caoutchouc, de la branche teinturerie apprêt du textile (soixante-dix candidats garçons en Moselle, trente-six dans le Haut-Rhin).
- le groupe n° 14 « Photographie et Industries Graphiques », qui jumelle un C.A.P. d'artisan commerçant (photographe sans autres indications),

avec une trentaine de spécialités des industries du livre où la diversité est imposée par l'évolution technologique. Dans les Côtes du Nord, tous les candidats garçons du groupe sont de simples photographes, dans l'Eure, il n'y a que des ouvriers du livre.

- à un moindre degré, le groupe n° 22 où se cotoient tous les types de travailleurs du cuir, les cordonniers, les bourreliers, les maroquiniers, les coupeurs gantiers (huit en haute Marne), les coupeurs patronniers (dix huit en Maine et Loire), la vente et la fabrication mécanique de la chaussure.

b - les niveaux de qualification :

- la distinction des niveaux de qualification, apparemment plus sûre, ne s'avère pas plus exacte.

Le document distingue les actions de formations menées au niveau IV (équivalent au brevet de technicien ou au baccalauréat de technicien) de celles qui conduisent au niveau V (équivalent au certificat d'aptitude professionnelle et au brevet d'études professionnelles).

Le niveau exprime la formation acquise à la sortie de l'enseignement professionnel suivi. Il est précisé par référence à l'enseignement public (le niveau V correspond à la sortie du C.E.T. le niveau IV aux débouchés du lycée technique) et formulé en termes de diplômes que l'élève ou l'apprenti est censé avoir passé. (C.A.P. et B.E.P. pour le V, brevet de technicien ou d'agent technique, B.E.I. - B.E.C. - B.E.S. - B.E.H. pour le IV).

Ces distinctions formelles s'appliquent mal à la réalité des cursus. Dans un domaine aussi varié que celui de l'enseignement technique, où s'entrecroisent, formations héritées, vidées de toute valeur marchande et préparations modernes en cours de « rodage », le diplôme n'a pas la même signification que dans le couple enseignement général-fonction publique.

Le B.E.P.C. est un étalon garantissant un niveau élémentaire, le C.A.P. se négocie.

La liste des métiers enseignés le laisse supposer, à un extrême, arts ménagers, couture floue, brodeuse, aide maternelle... à l'autre, électronicien, mécanographe... Bien plus, quelques C.A.P. concernant des formations à marché ouvert sont plus sûrs que certains brevets (1).

Dans le niveau IV à temps complet, on trouve au troisième rang des groupes de métiers enseignés, l'agriculture qui rassemble 16 % des effectifs en formation, et au second rang du temps partiel de même niveau, les « divers » (14 %). Comme terme de comparaison, précisons la situation dans le public. Le groupe 1 (agriculture, forestage, marine marchande, pêche) comprend 6 % des effectifs en cours de formation, la rubrique « divers » n'existe pas.

- de nombreuses formations privées ne sont pas sanctionnées par un diplôme d'État, ce qui rend difficile leur situation sur une grille hiérarchique de l'enseignement public.

(1) Exemple : dans les petites annonces du parisien libéré (7.2.72), on trouve, « La Compagnie internationale pour l'Informatique recherche jeunes femmes, ouvrières spécialisées, 18 ans minimum, pour travaux minutieux en atelier, formation C.A.P. couture très appréciée ».

Cette position marginale se trouve aussi bien chez Pigier qui délivre ses propres attestations après examen de contrôle (1), chez des employeurs qui spéculent sur l'exploitation d'une main-d'œuvre bon marché, que dans les entreprises d'une certaine dimension préférant la formation « maison ».

La valeur relative du diplôme, l'inadaptation des formations au marché du travail, la rareté des certificats ou brevets d'aptitude chez les ouvriers qualifiés, les techniciens ou les petits patrons avaient déjà été soulignés par les études sur la mobilité professionnelle (2) et les enquêtes sectorielles de certaines chambres syndicales (3).

La publication dans un volume « Formation », des résultats du sondage au vingtième, du recensement de 1968, relatifs aux diplômes possédés, à la durée des études, nous permet d'avoir une idée plus actuelle et plus globale (4).

Un tiers des ouvriers qualifiés et des contremaîtres masculins possède un diplôme d'enseignement technique ou professionnel. Le pourcentage s'élève chez les techniciens (un sur deux), mais dans la plupart des cas le diplôme est de niveau V et non IV. Les valeurs sont encore plus faibles pour le sexe féminin et d'une façon générale dans le secteur tertiaire. Chez les employés de bureau, quatre hommes sur cinq n'ont aucun diplôme technique, 40 % des femmes. Par contre, un ouvrier spécialisé sur six est titulaire d'un E.F.A.A. ou d'un C.A.P.

La valorisation d'un diplôme comme le C.A.P. peut se faire dans des directions différentes et toute assimilation du diplômé à une catégorie est aléatoire. Sur cent hommes possédant en 1968 ce niveau de formation, trente-six sont contremaîtres ou ouvriers qualifiés, quinze ouvriers spécialisés ou manœuvres, treize cadres moyens, huit employés, autant d'agriculteurs. Pour le sexe féminin, la hiérarchie diverge radicalement : trente et une employées, trente inactives, quinze techniciennes pour sept ouvrières...

(1) « Les examens de contrôle Pigier. Ils permettent de vérifier le niveau des connaissances acquises après l'étude d'un cours : sténographie, dactylographie... ou d'un programme complet : préparation au C.A.P. ou B.E.P. préparation directe à la profession ; secrétaire de direction, hôtesse bilingue, secrétaire... »

Une session a lieu chaque année pour les examens C.A.P. B.E.P., chaque trimestre lorsque l'examen contrôle une préparation directe à la profession, chaque mois pour les cours individuels. Vous ne pourrez vous présenter qu'aux examens préparés sous notre direction, le nombre des inscriptions n'est pas limité. » (document de publicité).

En 1971, 23 145 élèves se sont ainsi présentés. Plus de la moitié des élèves formés par la société sortent de leur cycle d'études avec un diplôme « Pigier ». Les autres passent parallèlement les examens d'état.

(2) Étude de l'I.N.S.E.E. à partir d'une enquête sur échantillon de la mobilité professionnelle en France de 1959 à 1964, I.N.S.E.E. Études et Conjoncture, 1966.

(3) Notamment U.I.M.M. : « Les employés dans les industries des métaux en 1966 ». Paris U.I.M.M. 111 p. (48 % des employés travaillant dans les grandes entreprises de ce secteur n'avaient d'autres diplômes que le C.E.P. 69 % n'avaient pas suivi d'enseignement professionnel).

(4) I.N.S.E.E. Recensement général de la population de 1968. « Formation », Paris, Imprimerie nationale 1971, 297 p.

c - la durée des formations

– la ventilation des effectifs selon la durée de formation a été une grande préoccupation des organisateurs de l'enquête, sinon pour les formations à temps complet classées en trois catégories (durée inférieure à six mois, comprise entre six mois et une année civile, supérieure à une année), du moins pour celles à temps partiel dont la variété était plus grande. L'enquête a retenu comme critère : « la durée en heures hebdomadaires de l'enseignement donné, complétée par le nombre de semaines annuelles et le nombre d'années constituant la durée totale du cycle de formation » (1).

Ce souci de précision a engendré une multiplication des rubriques. Elles ne présentent un intérêt que pour une étude fine établissement par établissement, le contenu des heures d'enseignement pratique et d'enseignement théorique étant qualitativement trop divers pour que l'on puisse se fier aux durées. I.B.M. prépare en temps partiel des mécanographes au même titre que les écoles familiales qui préparent au C.A.P. d'arts ménagers.

Par contre, l'opposition temps complet - temps partiel paraît fondamentale. Délimitant la partie sûre de la partie floue de l'inventaire de l'enseignement privé, elle correspond en fait aux deux filières des formations techniques privées :

- l'une traditionnelle, à scolarité normale dans des établissements comparables à ceux de l'enseignement public, où la durée des études à temps complet est au moins de deux ans.
- l'autre, dont l'avenir semble ouvert, mais qui réunit en 1968 des actions totalement différentes par leur style ou leur contenu (des cours gratuits de l'association des décorés des palmes académiques de Bordeaux aux stages des grandes sociétés d'informatique...).

(1) Inventaire. Pays de la Loire, présentation.

3 - Les lignes d'exploitation retenues

L'étude demandée au laboratoire de géographie humaine et dont les principaux traits viennent d'être résumés avait montré qu'en dépit de ses défauts, l'inventaire offrait cependant l'occasion de mieux interpréter la réalité de la formation professionnelle. Parmi les différentes hypothèses de recherche formulées dans un rapport préliminaire, le CEREQ en a retenu trois qui s'inscrivent directement dans ses préoccupations :

- la politique de formation et de recrutement des entreprises industrielles,
- l'importance et la signification de l'apprentissage,
- le rôle et l'origine des formations sans débouchés sur le marché du travail.

Les fiches tirées de l'inventaire constituent le principal support de l'étude. D'autres sources ont été consultées pour l'apprentissage. Quel que soit le document de référence, la dimension la plus précieuse des enquêtes, à savoir l'échelle géographique de la présentation des données, a été privilégiée. Cela impliquait leur transcription cartographique, et le rapport se présente délibérément sous la forme d'un recueil de cartes. Ce choix ne signifie pas la recherche de l'exhaustivité. En l'occurrence la carte n'est pas simple illustration, mais base de la démarche, permettant de vérifier les hypothèses quant aux logiques de la répartition des types de formation.

- Dans le réseau des établissements comme dans la diffusion des comportements, pouvait-on déceler des politiques nationales ?
- Existait-il au contraire de fortes disparités régionales ?
- Comment se présentait alors l'enseignement technique privé en France ?
- La variable du type de peuplement n'était-elle pas plus significative ? (opposition rural-urbain, petites et grandes villes).
- Les contrastes ne se calquaient-ils pas sur les bassins industriels, les régions agricoles spécialisées ou certains espaces à dominante culturelle marquée ?
- Y avait-il un rapport géographique entre le type de formation, le métier enseigné et le formateur ?

Le danger était de s'enfermer dans une seule série sans chercher à situer son importance relative par rapport aux autres formations privées, à l'ensemble des formations techniques, à l'enseignement général. Il était au contraire intéressant d'appréhender l'impact de chacune d'elles sur l'ensemble de la tranche d'âge concernée, de saisir au niveau local les rapports entre les différentes filières (complémentarité, concurrence ou exclusion). A cet égard la carte peut apporter des éléments de réponse. Il est possible de vérifier au niveau de chaque ville, de chaque canton, la nature des équipements existants, d'identifier la diversité des comportements au terme de la scolarité obligatoire. La réalité géographique que

l'on veut cerner est complexe puisqu'elle procède à la fois du réseau des équipements et de la nature des comportements (1).

- L'appareil de formation répond-il à la demande d'enseignement ?
- La présence du service d'enseignement c'est-à-dire l'école de voisinage, n'induit-elle pas les choix ?
- Quelle est l'origine et la signification d'un appareil de formation dont on connaît par ailleurs la localisation, le contenu et la place ?

A travers ces interrogations c'est la dialectique équipements-comportements qu'il importe de comprendre. Tenter d'expliquer la trame nationale des formations privées est certes du plus grand intérêt, mais à cette échelle, on ne peut se contenter de généraliser les observations de quelques sondages. Il va sans dire que le recours systématique à l'enquête sur le terrain ne pouvait être envisagé. L'intérêt d'une connaissance de ce type a cependant conduit à dégager quelques axes de recherche.

◆ **Une première démarche consiste à vérifier si les systèmes étudiés se multiplient ou sont au contraire déphasés et tendent à disparaître.**

- S'agit-il d'héritage, si oui, dans quel contexte politique, économique et social ont-ils été mis en place ?
- Pourquoi et en quoi y a-t-il inadéquation ? Comment se fait la mutation ? Quels sont les blocages ?
- L'ensemble de l'enseignement technique et de l'enseignement privé évolue-t-il de la même façon ? Quels sont les facteurs dominants du changement : l'offre d'emplois ou la pression d'une demande ?

Ces questions mettent en jeu les conditions de l'offre (évolution technologique, recherche de rentabilité, possibilité de contrôle donc d'orientation de la politique scolaire), et le comportement des agents de la demande (rôle de la publicité, de la diffusion de modèles de réussite).

◆ **La clientèle et le recrutement des différents organismes formateurs définissent une seconde direction de recherche.**

- Quelle est la signification sociale de l'enseignement technique ? S'agit-il d'un enseignement de seconde zone ? d'une formation dont le contenu de classe s'oppose à celui des filières plus nobles de l'enseignement général ?

Les enquêtes des sociologues confirment cette forme de relégation. La diversité des échantillons étudiés (C. GRIGNON a travaillé sur les C.E.T. de l'Académie d'Orléans, M. HAICAULT dans la région parisienne), souligne cependant les risques de toute généralisation. La formation professionnelle est trop composite, le milieu dans lequel elle s'inscrit trop divers, pour qu'une ou deux études de cas suffisent à identifier l'apprenti ou l'élève de l'enseignement technique au même titre que les héritiers de la culture générale. L'approche sociale prend toute sa valeur dans la dimension géographique et inversement.

(1) Dans cette optique, la politique d'implantation d'une firme comme Pigier qui considère en 1972 que la création d'un cours n'est pas rentable si la ville n'atteint pas un minimum de 10.000 habitants quelle que soit sa retombée, demanderait analyse.

Tous les formateurs d'un niveau donné s'adressent-ils au même public ? Pigier prospecte-t-il les mêmes milieux que les grandes entreprises du secteur industriel ?

L'analyse comparée de l'appartenance sociale des différentes catégories d'élèves et d'apprentis apporterait des éléments de réponse. Un même type de formation ne recrutant pas des jeunes issus des mêmes familles selon qu'il dispose d'un monopole local ou qu'il existe d'autres filières, l'étude du contenu social des formations devrait être conduite à une échelle géographique plus fine.

Toute orientation peut aussi se définir par rapport aux modèles locaux de réussite sociale, d'où l'intérêt de s'interroger sur la nature et sur les composantes socio-économiques de ces modèles. Une recherche sur l'origine sociale et la carrière des groupes qui, à des titres divers, représentent une « élite » permettrait de comprendre la persistance de certains cursus.

◆ **La signification réelle des formations acquises constitue un troisième thème de recherche.**

- Comment permettent-elles concrètement d'accéder au marché du travail ?
- Y a-t-il valorisation sur place du diplôme ? Est-elle possible dans tous les métiers ? Dans quelle mesure dépend-elle des possibilités financières et professionnelles de l'individu ? Le C.A.P. d'un métier donné a-t-il le même sens pour un fils d'entrepreneur et pour un fils de salarié ? Le mouvement de concentration des entreprises remet-il en cause des systèmes bien établis ?
- Que représente la formation acquise lorsqu'elle ne débouche pas sur le marché du travail local ?
- La mobilité géographique est-elle facilitée par le niveau de qualification ? Impose-t-elle au contraire un changement complet d'orientation professionnelle ?

Telles sont les orientations de cette première exploitation.

Il faut y ajouter le répertoire des infra-structures qui donne, pour le temps complet et le temps partiel, par département et localité, les noms et adresses des établissements par niveau de formation et groupe de métiers avec les effectifs totaux distingués par sexe.

A titre d'exemple, la liste des établissements d'enseignement à temps complet et celle des établissements à temps partiel de la ville de Lyon figurent dans le présent dossier, le répertoire constituant un volume annexe.

Deuxième Partie

LES RÉSULTATS

DE L'INVENTAIRE

I – LA POLITIQUE DE FORMATION DES ENTREPRISES INDUSTRIELLES

1 – La répartition des écoles techniques privées d'entreprises.

Les écoles professionnelles intégrées appartiennent indifféremment au secteur public ou au secteur privé. Numériquement, ce dernier l'emporte. Mais la plupart des entreprises publiques à caractère industriel ont une école de ce type (les Houillères, la S.N.C.F., la R.A.T.P., Air-France, Renault, l'Aéronautique, les Mines de Potasse d'Alsace, E.D.F., P.T.T.).

Caractéristiques de quelques activités, elles se répartissent en fait dans cinq groupes :

- les industries extractives : Houillères, Mines de Potasse d'Alsace, Mines de Fer de Lorraine, Bauxite de Brignoles.
- La sidérurgie : De Wendel, Usinor, Sidélor, S.F.C.A., C.A.F.L.
- Les industries métallurgiques et mécaniques : Chantiers Navals, Carnaud, Citroën, Breguet, Merlin-Gérin.
- Les transports.
- La Chimie : Péchiney, Progil, Michelin, Schell...

En dehors de ces branches, les écoles d'entreprises relèvent de quelques affaires textiles, des entreprises d'imprimerie, du travail du cuir et de l'électronique.

La carte des écoles techniques privées d'entreprises, sur laquelle s'appuie l'analyse, combine plusieurs variables :

Le formateur, selon qu'il appartient au secteur public ou privé, ou qu'il s'agit d'un groupement inter-entreprises.

- L'importance et le sexe des effectifs.
- Les groupes de métiers enseignés, constitués en dix sous-ensembles à partir de la nomenclature en 36 groupes. Elle ne concerne que les élèves préparant un C.A.P. à temps complet.

Dans ses grands traits, la carte des écoles techniques privées d'entreprises se calque sur celle de la distribution traditionnelle des ouvriers. Elle confirme la sous-industrialisation de la partie Ouest et Sud du territoire. Quatre concentrations de dimension régionale ressortent (1).

- l'Agglomération Parisienne (cinquante cinq établissements), prolongée par les axes de développement de la Basse-Seine et de l'Oise (une vingtaine d'écoles).
- la Région du Nord (soixante et un établissements, 6500 élèves).
- l'Alsace-Lorraine et le Nord de la Franche-Comté (quatre-vingt trois établissements).

(1) cf. carte I hors texte : Les écoles techniques privées d'entreprises.

– la Région Lyonnaise définie non pas au sens de la circonscription régionale, mais comme un ensemble où la Drôme et l'Ardèche comptent moins que le Puy de Dôme et la Loire (une quarantaine d'établissements).

Ces quatre régions rassemblent 80 % des écoles. **En dehors d'elles, la distribution est ponctuelle** : d'abord celle des cinquante-cinq dépôts-ateliers de la S.N.C.F, et puis quelques noyaux (les constructions navales de la Basse Loire, celles de la région Marseillaise, les industries différenciées de l'agglomération de Troyes et les écoles du secteur public dans le Limousin).

Dans la France de l'Ouest et du Sud, la répartition des écoles correspond :

– aux carrefours ferroviaires : Nîmes, Saintes, St Germain-des-Fossés, Dijon, Amiens, St Pierre-du-Corps... Ce qui écarte la Bretagne et le Massif Central.

– à quelques centres industriels fondés sur une grande entreprise spécialisée dans l'extraction et la valorisation des produits miniers (Houillères de Gardanne, Alès, Carmaux, ciment Vicats à Peille dans les Alpes Maritimes, fer traité par la Sté Métallurgique de Normandie à Mondeville), dans l'exploitation du potentiel énergétique par l'électrochimie et l'électrometallurgie (St-Auban, Salindres et St-Chély-d'Apcher).

– à des survivances de l'industrialisation du 19^e siècle (les constructions navales de la Basse Loire et du littoral méditerranéen, la chaussure de Fougères, le cuir et les papeteries en Dordogne, le textile nimois, la Sté Métallurgique du Périgord à Fumel).

Dans cet ensemble, les écoles du Limousin sont à mettre à part du fait de leur caractère public ou semi-public (S.N.C.F., E.D.F., Travaux Publics, S.E.I.T.A.), de leurs conditions de création qui s'apparentent aux décentralisations stratégiques de l'Aéronautique entre les deux guerres (Sud-Aviation à Toulouse, Turboméca à Bordes).

Par rapport à tous ces héritages, les créations récentes restent rares ; pétrochimie dans les ports (Rouen, Marseille), électronique dans la région nîmoise (mais I.B.M., de Montpellier ne fonctionnait pas encore en 1968), enfin décentralisations des industries parisiennes sur les axes de l'Ouest et du Sud-Ouest du Bassin Parisien (Renault au Mans, Rollet, Del Duca, Air-Equipement, Cibié dans le Loir et Cher).

Dans les milieux où le potentiel en main-d'œuvre qualifiée est pauvre (campagnes et petites villes), ces écoles d'entreprises fonctionnent comme pourvoyeuses d'ouvriers qualifiés et de personnel de maîtrise. La nature des emplois offerts explique la faiblesse de la formation féminine (Underwood est une exception à Nîmes). Les préparations aux métiers du textile par les Houillères d'Alès, la S.N.C.F. à Miramas, comme aux Arts Ménagers à Brignoles sont des cas d'espèce et relèvent de la politique nationale de quelques firmes.

Les concentrations d'établissements scolaires de la France industrielle sont beaucoup plus complexes. Elles ressortissent à deux formules.

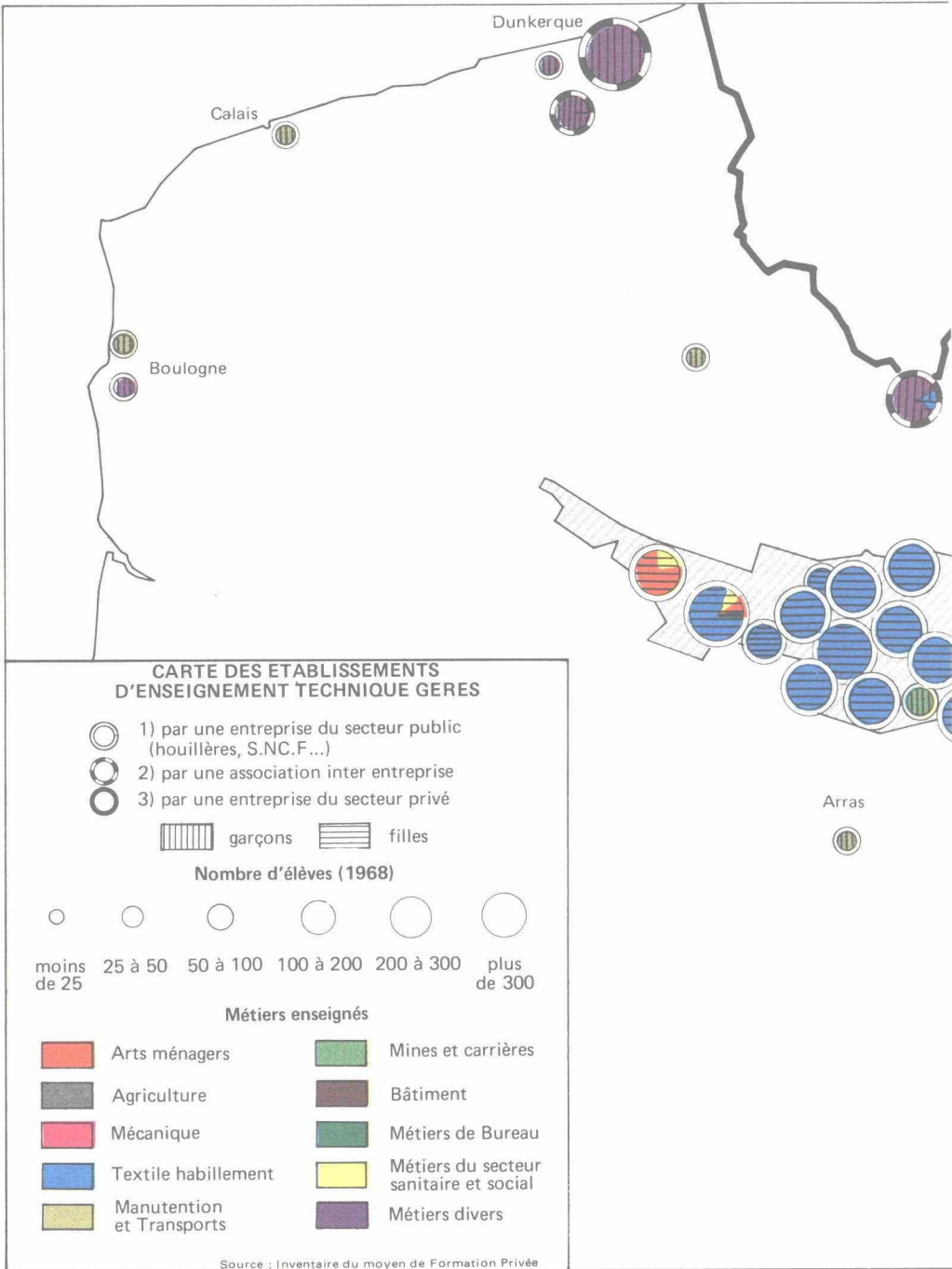
A – Dans le bassin houiller du Nord, la Lorraine sidérurgique et son complément des houillères du bassin de Forbach, l'école d'entreprise présente des caractères spécifiques très marqués. On la retrouve dans toutes les agglomérations industrielles d'où l'existence d'un véritable réseau d'établissements. En effet, chaque formateur prend en charge les garçons qui fourniront le personnel qualifié ou la maîtrise et les filles pour lesquelles il n'existe pas de perspectives locales d'emplois. La formation féminine a donc sa logique propre, à la fois politique et sociale. Elle diffère dans les houillères et chez les sidérurgistes, sur le marché lorrain et dans la région du Nord. En l'occurrence, on peut classer les solutions adoptées suivant trois orientations dominantes :

- la recherche de revenus complémentaires pour les ménages de mineurs du Nord et du Pas-de-Calais. Une vingtaine d'écoles des Houillères forment 2900 filles dont 2200 aux métiers du textile, main-d'œuvre de qualité pour le patronat roubaisien. Les Houillères assurent le service d'enseignement pour les avantages indirects qu'il procure, le Textile finance les transports. Sur le lieu de travail, dans l'agglomération de Lille-Roubaix-Tourcoing, on ne retrouve pas l'équivalent de ces formations de masse.

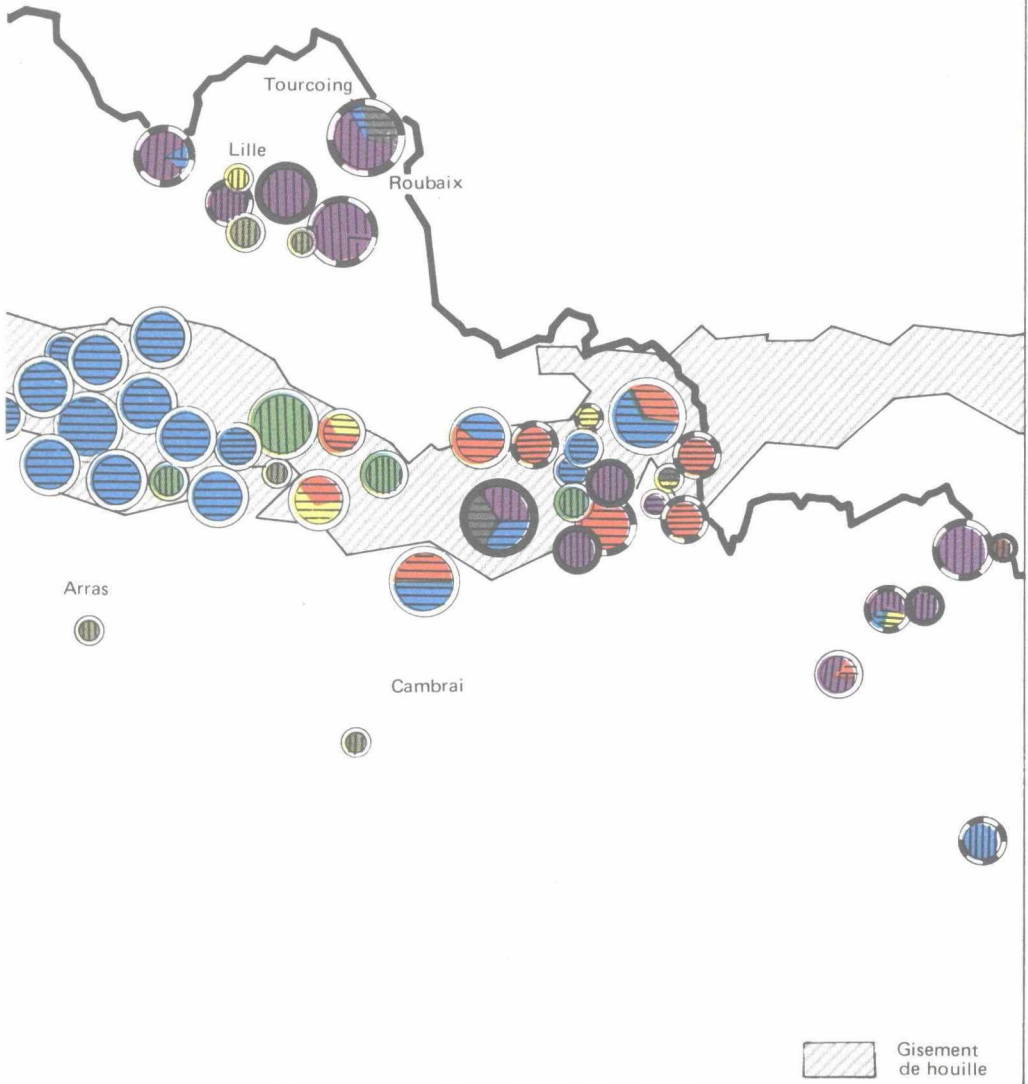
- la mise au point de techniques de stabilisation et d'intégration des jeunes adolescentes singularise au contraire le bassin ferrifère lorrain. Certes, on identifie des écoles mixtes comportant un secteur couture sans signification. Mais, l'école type prépare aux Arts Ménagers donc à la vie familiale et non à la vie professionnelle. Quinze écoles n'enseignent que les Arts Ménagers, une dizaine sont mixtes, aucune ne forme aux métiers de bureau. Le même modèle fonctionne dans la partie sidérurgique du Bassin du Nord, la plus excentrée par rapport à l'agglomération lilloise, dans les Mines de Potasse d'Alsace et le bassin houiller de Blanzey-Montceau.

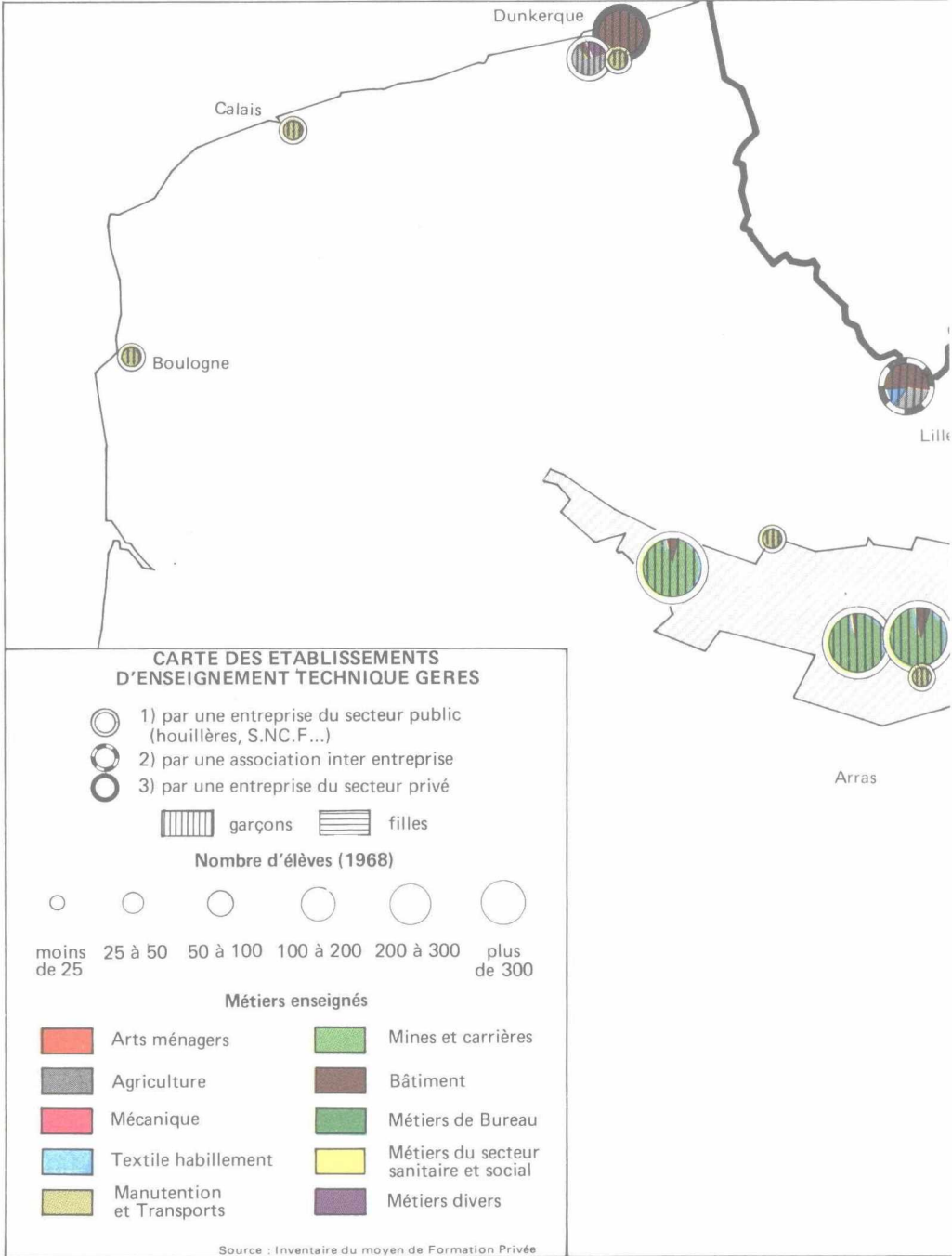
- l'absence de toute formation féminine individualise les Houillères lorraines. Faut-il l'imputer à la pression du marché allemand, au développement plus récent des cités, ou au recrutement plus systématique d'une main-d'œuvre masculine étrangère travaillant sous contrat et périodiquement renouvelée ?

L'enseignement relevant de cette première formule touche une gamme de métiers masculins peu étendue, à la mesure des productions locales de 1968 et des perspectives d'avenir des différentes branches. Très peu de mineurs formés à temps complet sauf dans les Houillères lorraines (le Pas-de-Calais se détache au contraire pour les formations aux métiers de la mine à temps partiel. Ne s'agit-il pas de la formation accélérée de travailleurs étrangers ?), pratiquement pas de métiers de bureau sauf dans les grandes agglomérations. Les enseignements se concentrent sur trois métiers, ouvrier qualifié sur machines-outils, sidérurgie, mécanique générale.

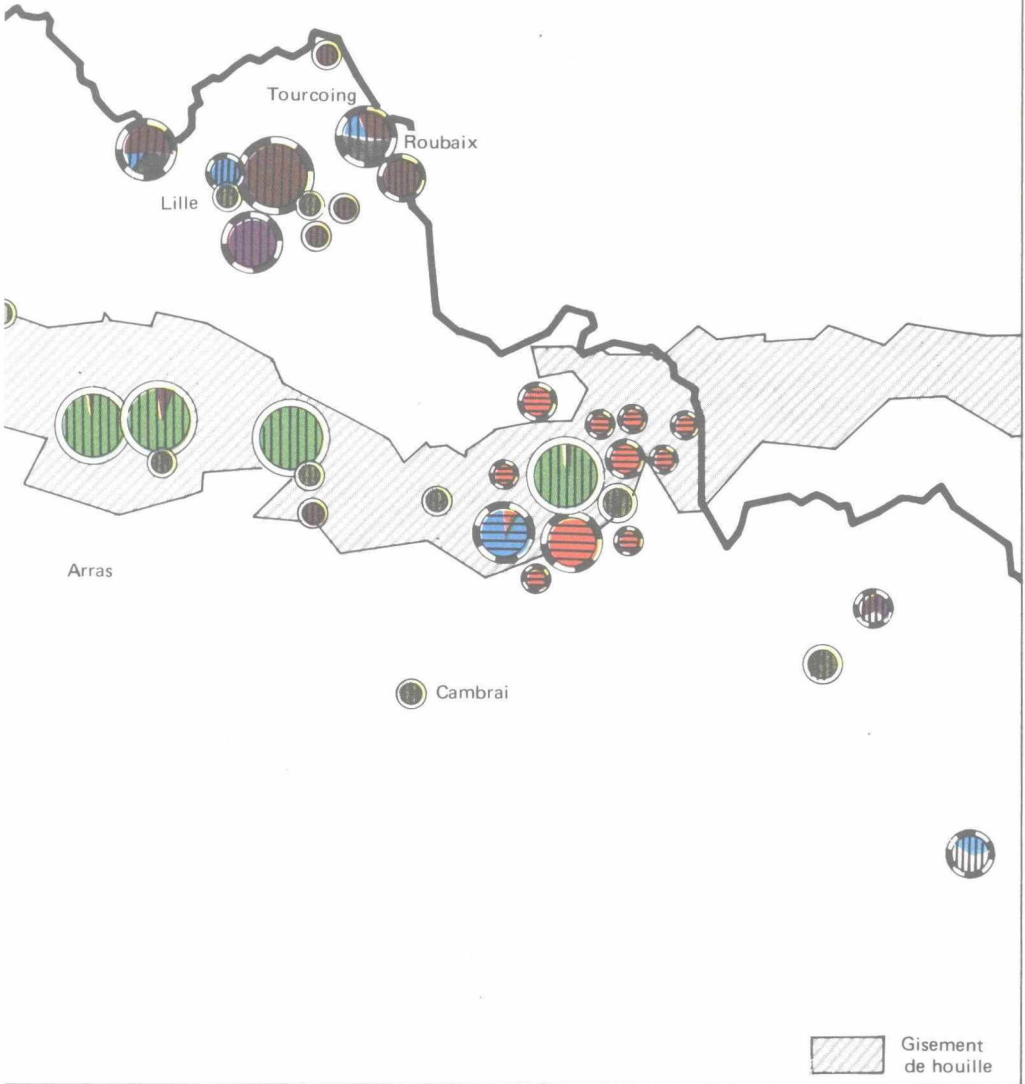


Carte 1
LES ECOLES TECHNIQUES PRIVEES D'ENTREPRISES
REGION NORD - FORMATION A TEMPS COMPLET

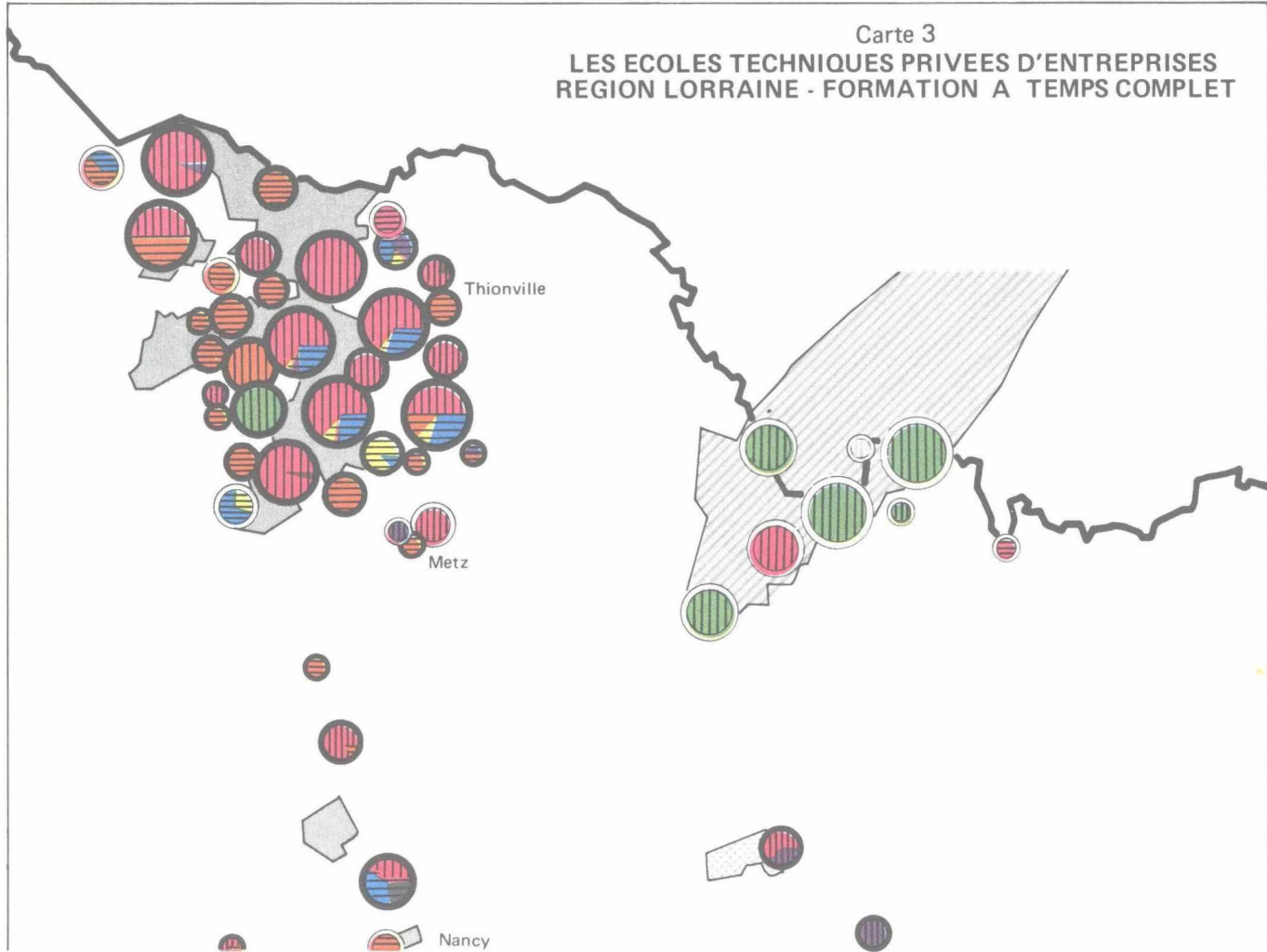




Carte 2
LES ECOLES TECHNIQUES PRIVEES D'ENTREPRISES
REGION NORD - FORMATION A TEMPS PARTIEL



Carte 3
LES ECOLES TECHNIQUES PRIVEES D'ENTREPRISES
REGION LORRAINE - FORMATION A TEMPS COMPLET



**CARTE DES ÉTABLISSEMENTS
D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE GERES**

- 1) par une entreprise du secteur public (houillères, S.N.C.F...)
- 2) par une association inter entreprise
- 3) par une entreprise du secteur privé

▤ garçons ▥ filles

Nombre d'élèves (1968)



Métiers enseignés

Arts ménagers	Mines et carrières
Agriculture	Bâtiment
Mécanique	Métiers de Bureau
Textile habillement	Métiers du secteur sanitaire et social
Manutention et Transports	Métiers divers

Gisement de fer Gisement de sel Gisement de houille

Source : Inventaire du moyen de Formation Privée

B – Plus spécifique de l'Agglomération Parisienne, de la Région Lyonnaise et de l'Alsace, la seconde formule revêt un style tout différent.

A l'exception de certaines banlieues (Courbevoie, Villeurbanne, Venissieux), ou du bassin du Creusot, la présence de l'école technique d'entreprise se fait plus discrète. Les formations féminines non reliées au marché du travail, la préoccupation sociale des formateurs disparaissent totalement. Les métiers enseignés s'adressent aux garçons et se distinguent par leur grande diversité :

- Électronique : Olivetti et I.B.M. dans la Région Lyonnaise, I.B.M. à Corbeil, les M.D.P.A. à Mulhouse.
- Chimie : Progil à Grenoble, Nobel, Bozel et Ugine dans la vallée de l'Oise, la Compagnie Française de Raffinage à Strasbourg, Michelin à Clermont-Ferrand.
- Mécanique de précision : Neyric et Merlin-Gérin à Grenoble, la C.A.F.L. et les Manufactures d'Armes à St Étienne, la S.F.A.C. au Creusot, Berliet à Lyon, la S.N.R. à Annecy, la Sté Alsacienne de Construction Mécanique, Alsthom, Peugeot et General Motors en Alsace, toutes les firmes de construction automobile et Air-France dans la Région Parisienne.
- Textile : à Grenoble, Lyon, Roanne et dans le quartier du Marais.

L'éventail serait encore plus ouvert si l'on considérait les formations à temps partiel. On verrait alors apparaître quelques très gros formateurs d'un type particulier. I.B.M., traite par cycles de cinq semaines, 8 902 garçons et 628 filles, se préparant aux métiers de la mécanographie dans le 2^e arrondissement. Renault recycle 2 040 ouvriers à Boulogne-Billancourt, Massey-Ferguson centralise à Gif-sur-Yvette des stages suivis par 2 000 personnes... Ces cas extrêmes échappent au système de l'école intégrée à temps complet.

2 – La place des écoles techniques privées d'entreprises dans le réseau des établissements techniques.

La comparaison de la distribution de ces écoles privées et de celle des lycées et collèges d'enseignement technique d'une part, des écoles confessionnelles de même nature d'autre part, souligne des corrélations frappantes. La carte des types de formations suivies par les garçons de 15-19 ans dans les unités urbaines de plus de 50.000 habitants, que l'on a pu établir pour la seule année 1962, les confirme (1). La signification des écoles d'entreprises semble différente suivant les régions.

a - En Région Parisienne, le type de formation envisagé se confond dans l'ensemble des actions menées par des organismes très variés. A cet égard, il serait intéressant d'enquêter à l'échelle de la commune et de l'entreprise, sur les actions de formation et les attitudes vis à vis du technique et d'étudier en particulier les rapports entre l'État, les entreprises industrielles, les municipalités ouvrières qui ont conservé l'enseignement technique comme modèle privilégié.

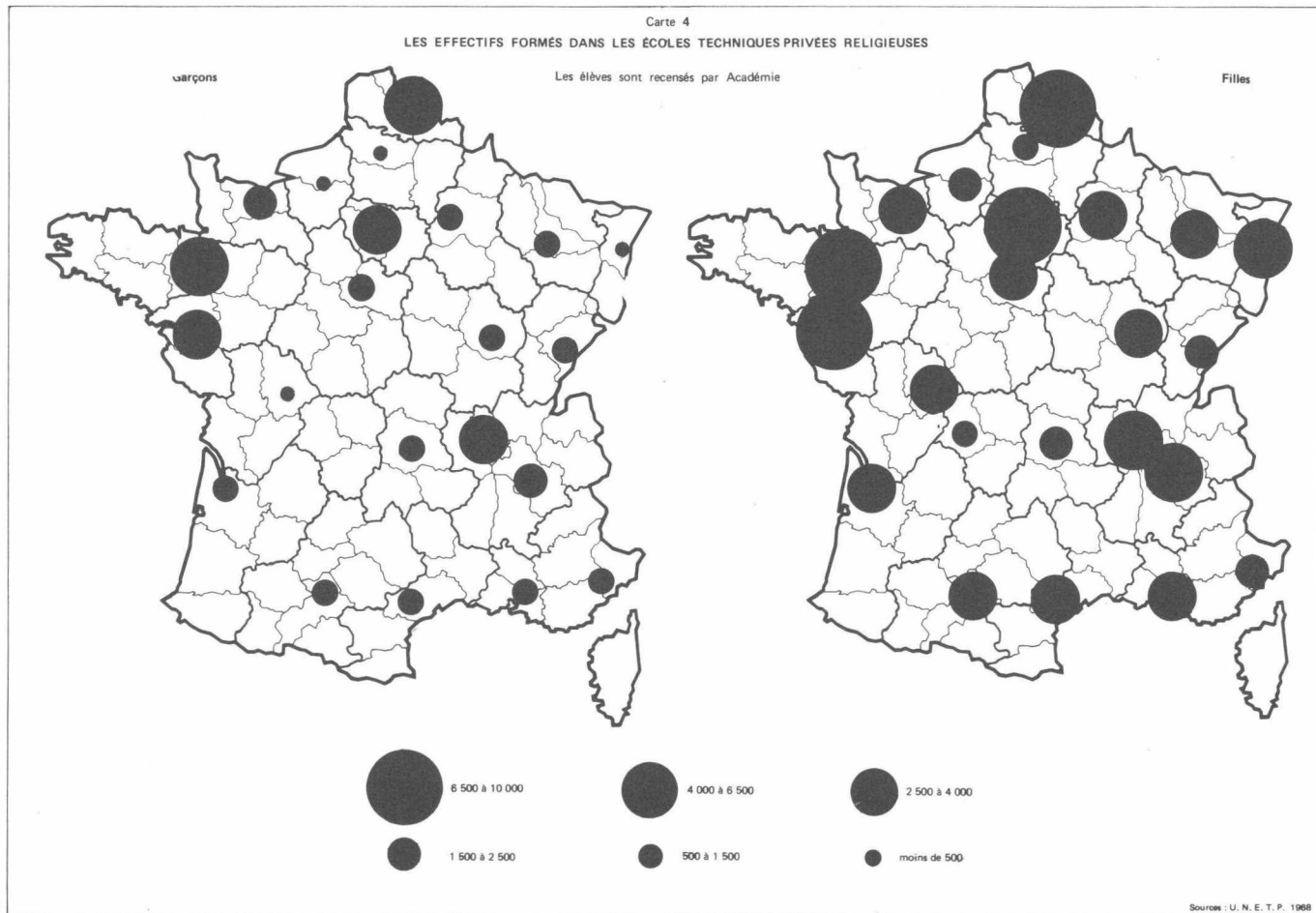
Le milieu parisien n'en reste pas moins marqué depuis longtemps par deux traits dominants ; un plus fort « turn-over » de la main-d'œuvre qualifiée du fait de l'ouverture du marché et de la concurrence, le recours systématique mais non organisé aux réservoirs national et étranger de main-d'œuvre qualifiée.

b - L'Alsace se singularise par un système de formation à la charnière du public et du privé, héritage de la période de domination allemande.

c - Le Nord ressort sur les cartes de formation comme la zone la plus défavorisée. Le développement de l'enseignement général ne compense pas une sous-scolarisation dans l'enseignement technique comparable à celle de la France du Sud. L'apprentissage ne prend pas le relais. Quelle que soit l'optique adoptée : recherche des niveaux de scolarisation, du poids des diplômés, le Nord constitue la principale zone de faiblesse du territoire français. Des points forts apparaissent, les agglomérations de Bruay, de Denain pour l'enseignement court professionnel, l'agglomération lilloise dont la taille, le rôle régional, les besoins des employeurs ont engendré une concentration d'établissements privés diocésains et patronaux qui se traduit par des valeurs de scolarisation élevées. Mais, dans toute la région, l'école d'entreprise même quand elle représente le principal équipement, ne forme qu'une frange restreinte de la population masculine adolescente. Quant aux fortes valeurs de la formation féminine, elles procèdent de logiques très particulières déjà soulignées.

Les carences de l'enseignement technique public sont, elles, spectaculaires. En 1966, Bruay et Calais n'ont pas de lycée technique. Onze unités urbaines de 20 à 50.000 habitants sont dans le même cas (Aniche, Bully-les-Mines, Cambrai...). Sur les seize villes et agglomérations fran-

(1) cf. carte II hors texte : Le taux d'apprentissage des garçons de 15-19 ans (unités urbaines et communes rurales).



çaises de même taille qui ne disposent pas de C.E.T., sept se situent sur le bassin houiller du Nord (Libercourt, Nœux-les-Mines, Pecquencourt...).

En fait, il semble que les entreprises de la région aient limité au strict minimum les appareils de formation, préférant leur promotion interne, sans diplôme ni contrat, aux circuits officiels. Cette tendance a pour contrepartie, une forte activité des jeunes au terme de la scolarité obligatoire.

d - **En Lorraine**, les sidérurgistes ne suivent pas la même politique. Les taux de scolarisation et d'apprentissage sont égaux ou supérieurs à la moyenne française sauf pour l'enseignement technique long. La formation technique ne fonctionne que pour le niveau C.A.P. Elle se limite à l'intervention de deux types de formateurs ; l'entreprise et les assemblées consulaires. A la différence du Nord, l'apprentissage concerne des effectifs importants. La plupart des agglomérations ont à la fois près d'un tiers des garçons de 16 ans en apprentissage et plus d'un quart des garçons de 15 - 16 ans dans l'enseignement court professionnel. Dans les années soixante, deux formateurs sont quasiment absents :

◆ En premier lieu, l'enseignement technique public. Longwy et Hagon-dange-Briey n'ont pas de lycée technique bien que dépassant respectivement 75 000 et 110 000 habitants. Dans la Meurthe-et-Moselle, en dehors de Nancy, Toul, Lunéville et Dombasle, on ne trouve d'établissements publics qu'à Longwy (mécanique), Jarny (industrie de l'habillement, section commerciale) et à Pont-à-Mousson (couture floue et section commerciale). En Moselle, le bassin sidérurgique accuse les mêmes insuffisances, si l'on excepte Metz et Thionville. Or, la limite départementale pouvait avoir une signification puisqu'elle correspondait à la frontière entre la France et l'Empire allemand (1871-1919).

◆ L'enseignement technique confessionnel ne contrôle que les deux écoles de la congrégation des Frères des Écoles Chrétiennes (centre de Guénange, école St-Augustin-de-Metz), et l'école diocésaine d'Ars-sur-Meurthe.

La formation professionnelle relève dont presque exclusivement des entreprises. La spécialisation industrielle, le monopole de deux ou trois grandes firmes renforcent cette emprise des employeurs sur la formation.

Aussi doit-on interpréter les statistiques globales en fonction de la politique conjoncturelle des formateurs en place. Le gonflement de l'apprentissage ne traduit-il pas par exemple l'adaptation intelligente du patronat lorrain à la législation scolaire, le passage du système d'apprentissage sous contrat à celui de l'école à plein temps suivant les modifications qu'elle a subies entre 1962 et 1968 ?

Dans la même région, les Houillères adoptent des orientations différentes qui ne reproduisent pas le modèle appréhendé dans le Nord. En 1968, la ventilation des effectifs selon les métiers l'oppose aux autres bassins houillers. En rapport avec une reconversion économique plus avancée, ceux-ci axent leur formation sur les métiers de l'électronique et ceux d'ouvriers qualifiés sur machines-outils. Le bassin houiller lorrain maintient encore en 1968 la filière des métiers de la mine.

Quant à la formation féminine, à l'inverse du Nord, elle est délaissée par la Mine et transférée au secteur public. En 1961-62, l'équipement public apparaît relativement dense sur le bassin lorrain. Son contenu rappelle celui des écoles d'entreprises de la sidérurgie locale et des Houillères du Nord. Le lycée technique de Forbach prépare aux métiers du vêtement, d'aide-chimiste, du secrétariat et de la comptabilité. Le lycée de garçons de Sarreguemines se partage entre la mécanique et la comptabilité. Le C.E.T. de jeunes filles de Forbach est spécialisé dans la lingerie, la vente et les employés des collectivités. Éventail identique à Creutzwald, Faulquemont, Merlebach où apparaît une section commerciale.

e - Le critère de la formation professionnelle isole bien une **Région Lyonnaise**. Elle se dessine nettement sur des cartes de la nature de l'enseignement suivi par les jeunes de 15 - 16 ans en 1962, sur celles anciennes ou récentes du réseau d'établissements. On peut la définir comme le résultat d'un phénomène d'accumulation.

Les C.E.T. y sont largement représentés, une dizaine de petites villes ont, fait exceptionnel, un lycée technique (Cluny, Vizille, Morez, Tournus, St Jean-de-Maurienne, Ugine, Oyonnax, Voiron, Thonon, Thiers). Plus encore que le Nord, la Région Lyonnaise s'affirme comme lieu d'implantation privilégié des établissements confessionnels des Frères des Écoles Chrétiennes (six établissements), de l'œuvre de St Joseph Artisan, du clergé diocésain voire des Jésuites à St Étienne (école technique du Marais). Seul l'apprentissage accuse une certaine faiblesse surtout dans les Alpes, alors qu'il se maintient à Montluçon, Bourges, Nevers, Montceau-les-Mines, Chalon... et sur les marges Nord et Ouest de la région.

Cette situation se rattache à l'histoire économique et sociale des deux derniers siècles. Elle tient moins à l'ancienneté de certains établissements qu'à la continuité des créations durant la phase industrielle. Celles-ci se multiplient dans les années de lancement des Écoles Pratiques (1880-1910, à Voiron, Morez, Thonon, Romans, Le Puy, Lyon, St Étienne. L'école Schneider du Creusot date également de cette époque), puis durant les brèves périodes d'épanouissement industriel de l'entre-deux-guerres (1920-1933, à Thiers, Moulins, Vizille, St Jean-de-Maurienne...), au moins pour l'enseignement public. La diffusion est d'autant plus rapide que les modèles proposés sont d'origine régionale. Le rôle de l'école de la Martinière, de l'école Centrale Lyonnaise, des écoles des Frères (E.C.A.M, La Salle, les Lazaristes), a été à cet égard déterminant.

Mais cette permanence doit beaucoup à la nature du milieu. La Région Lyonnaise a gardé, malgré la concentration et la spécialisation, une variété suffisante de branches de production et de structures d'entreprises. Le passage du stade artisanal et manufacturier à la dimension industrielle moderne a certainement été facilité par le rôle dévolu à cette fraction du territoire dans la politique de Défense Nationale. L'histoire des grandes firmes d'origine régionale (C.A.F.L., S.F.A.C. en particulier) et de leurs sous-traitants, montre l'importance des marchés militaires. Ils expliquent les décollages comme la résistance aux crises. Par la même, ils sont essentiels pour comprendre les traditions de qualification d'une partie de la main-d'œuvre et la valeur sociale de la formation professionnelle.

3 – La signification, pour l'entreprise et son devenir, des écoles techniques privées d'entreprises

En 1968, l'école technique d'entreprise privée reflète une adaptation de l'employeur à ses besoins en main-d'œuvre qualifiée, ou localement, une politique d'éducation de la population féminine. Mais, à travers cette logique, l'analyse ne saisit qu'une situation ponctuelle. Il convient d'adopter une perspective dynamique en s'interrogeant sur la signification actuelle de l'appareil de formation dans l'entreprise et sur son devenir.

En l'absence de données précises, il faut se contenter de renseignements permettant de saisir l'orientation présente des écoles. A cet égard, les publications et les annuaires de l'A.D.E.P.T.E. (1), montrent que la tendance est à la stagnation sinon au déclin. Les statistiques élaborées par « l'association à partir des réponses des directeurs concernant les résultats obtenus dans leurs établissements, aux différents C.A.P. passés par les apprentis », font apparaître une diminution du nombre des écoles et des candidats aux examens à partir de 1966.

Année	Présentés	Écoles	C.A.P. nombre	Reçus	%
1963	2 269	40	65	1 987	87
1964	3 648	56	93	3 144	86
1965	3 997	65	93	3 444	85
1966	6 753	78	126	5 362	79,4
1967	8 302	73	119	6 259	75
1968	6 468	71	103	5 330	82
1969	6 130	70	107	4 883	80
1970	5 155	68	89	4 062	79
1971	5 250	61	97	3 957	75

Cette série est significative même si certaines écoles se maintiennent sans présenter de candidats aux examens de l'État. Par ailleurs, il apparaît qu'un certain nombre d'écoles ont cessé de fonctionner depuis 1965. Pour ne prendre que les années 1970 et 1971, on relève la disparition des écoles Peugeot à Sochaux, Gantois à St Dié et Alsthom à Belfort.

Une telle tendance exprime le dégagement d'une partie du patronat à l'égard d'une formation professionnelle à temps complet intégrée à l'entreprise. Elle contraste avec l'augmentation du nombre d'élèves dans

(1) L'Association des Directeurs d'Enseignement Professionnel et Technique d'Entreprise comporte 225 membres en 1972. « Cent trente-cinq organismes y sont représentés. L'A.D.E.P.T.E. compte des représentants des grandes entreprises des industries mécaniques, de la sidérurgie... des Chambres de Commerce et d'Industrie, de Métiers, des Chambres syndicales patronales. Les responsabilités de l'A.D.E.P.T.E. s'exercent sur environ 40.000 jeunes ».

l'enseignement technique quelque soit le type de formateur : Éducation Nationale ou Enseignement Technique confessionnel. Notons également que les fermetures n'affectent pas les écoles techniques relevant d'entreprises du secteur public, sans que l'on puisse pour celles-ci, préciser dans quel sens évolue le nombre d'apprentis recrutés.

Les conséquences des transformations économiques et certaines mesures législatives expliquent cette baisse des effectifs en apprentissage dans les écoles d'entreprises.

- la concentration des entreprises a provoqué la fermeture d'écoles (par exemple Panhard en 1965), et les restructurations des groupes ou la recherche d'économie ont entraîné des cessations d'activité (Usinor-Dunkerque en 1966).

- l'ordonnance du 6 Janvier 1959 sur la prolongation de la scolarité obligatoire a tari le recrutement des entreprises dans les années 1967-68. Le nombre et la « qualité » des candidats au concours d'entrée ont décliné, assouplissant une sélection auparavant sévère.

- les lois de 1966, 1968, 1971 ont amené les entreprises à envisager d'autres formes d'utilisation des moyens de formation dont elles disposent. Ces textes législatifs modifiant tout un secteur de la formation professionnelle, répondent évidemment aux exigences du patronat et visent à adapter tout le système d'enseignement technique à la demande des professions. Les déclarations de Mrs Huvelin et Corpet vont dans ce sens :

« Nous n'entendons pas, a déclaré Mr Huvelin, assumer les responsabilités des enseignants, mais seulement les aider. Nous sommes simplement demandeurs. »

« Potentiellement, précisa Mr Corpet, les structures d'accueil existent, il s'agit de l'extraordinaire réseau scolaire et universitaire. Mais il est évident que si ces établissements ne se mettaient pas en position de dispenser effectivement des formations complémentaires et notamment d'adapter leur pédagogie sous la pression des besoins, d'autres moyens se mettraient en place ». (1)

La demande des professions évolue en fonction des transformations de l'organisation sociale et économique du travail. Le développement du travail par poste tend à réduire les besoins en ouvriers qualifiés de fabrication. L'application des nouveautés techniques engendre l'inadaptation de plus en plus rapide des qualifications acquises. Pour l'employeur, le problème se résume à un rapport entre la vitesse d'obsolescence des techniques et du savoir d'une part, l'amortissement des investissements en matériels et en moyens de formation d'autre part. L'évolution technologique réduisant le temps de valorisation des qualifications acquises, le coût de la formation de la main-d'œuvre augmente. Dès lors, le problème n'est pas tant celui des conditions d'accès des jeunes au premier emploi, mais plutôt celui du passage d'un emploi à un autre. On comprend mieux la diminution des effectifs voire la fermeture d'écoles d'entreprises.

(1) Journal « Le Monde », 21 Novembre 1970.

La phase actuelle s'inscrit en transition entre l'existence d'un appareil désuet et la mise en place de nouvelles filières de formation professionnelle. Beaucoup d'entreprises demeurent dans l'expectative et les attitudes varient selon les branches, la structure des entreprises ou les personnalités. Cependant, quand elle existe, l'école d'entreprise offre « un potentiel disponible pour toutes les missions de formation, de promotion, de perfectionnement, de conversion d'adaptation... que peuvent imposer les conjonctures à la direction générale des entreprises ». (1)

Dans un avenir proche, l'extension des formations à temps partiel paraît probable. Comme le montre l'accroissement des effectifs dans l'enseignement professionnel, l'appareil traditionnel (lycées techniques, C.E.T. publics ou privés), continue à dispenser l'apprentissage des techniques de base, apprentissage complété par des stages en entreprises (voir le C.E.T. de Poissy). On peut penser que l'adaptation au poste de travail s'effectuera à temps partiel par l'intermédiaire de formules souples. L'utilisation du potentiel que représente l'école d'entreprise en est une, l'autre consiste à passer une convention avec des formateurs spécialisés. L'étendue et l'importance financière du marché de la formation professionnelle conduit un certain nombre d'entreprises d'enseignement (Pigier ou enseignement confessionnel par exemple), à multiplier les types de formations et à prospector de façon intensive les milieux patronaux. (2)

On peut cependant se demander si, indépendamment de leur inadapation technique, les écoles existantes ne s'efforceront pas de maintenir leur système traditionnel pour assurer le recrutement de leur personnel d'encadrement. N'oublions pas que l'école d'entreprise a d'abord une fonction sociale. (3) Elle tend à sélectionner et à former une « élite » ouvrière pour l'intégrer. Presque tous les directeurs et chefs d'entreprises soulignent cette vocation privilégiée. Citons à titre d'exemple le directeur de l'école Renault.

« Les élèves des écoles d'apprentissage sont assurés du placement après l'obtention de C.A.P., et souvent le temps d'apprentissage est compté pour la détermination de l'ancienneté.

« Mais la formation en vue du C.A.P. ne constitue pas une finalité, c'est un premier objectif. La formation est aussi un moyen pour l'entreprise de conserver son entité par la promotion. Il est en effet fréquent de voir des anciens élèves d'écoles d'entreprises, devenir contremaîtres ou chefs d'ate-

(1) Historique de L'A.D.E.P.T.E., document ronéoté, page 4.

(2) Six écoles, concessions Pigier, ont créé un département Informatique depuis cinq ans (Bourges, Châlons-sur-Marne, La Rochelle, Nantes, Paris, Dijon), quatorze autres concessions doivent ouvrir un département identique à la rentrée 1972.

(3) « Obtenir le C.A.P., devenir ouvrier qualifié, c'est très bien. Mais avoir la possibilité d'améliorer sa situation en accédant à la maîtrise, c'est mieux. A condition d'avoir le désir et la volonté de suivre les cours de perfectionnement organisés par la Régie, l'apprenti doit être conscient que la voie de la promotion sociale lui est largement ouverte et qu'il peut par son effort y réussir » Prospectus de la R.A.T.P. sur l'école d'apprentissage.

liers, nous en connaissons qui ont été promu au rang de chefs d'importants services ». (1)

Cette dimension est fondamentale. Le modèle de formation en école d'entreprise conserve un large impact sur la classe ouvrière parce qu'il offre des perspectives de promotion. Le nombre de candidatures aux concours le révèle. En 1967, 980 candidats pour 60 postes proposés par Air-France à Vilgénis, 300 pour 15 postes chez I.B.M. à Corbeil, 600 pour une centaine de postes à la R.A.T.P.... La sélection s'opère donc sans problèmes et joue au profit de deux catégories.

◆ **D'une part le personnel en place** pour lequel la promotion s'effectue en deux générations. En 1967-68, seuls peuvent « concourir à l'école Michelin de Clermont-Ferrand, les enfants dont le père, la mère ou le tuteur travaille dans les établissements Michelin » (2). Pour rentrer à l'école Péchiney, il faut être « fils d'agent ou agent de la compagnie ou de sociétés apparentées ». Les Fonderies de Pont-à-Mousson recrutent leurs apprentis « uniquement parmi les enfants du personnel en activité ou à la retraite ». La section pratique de l'école technique Usinor à Trith-St-Léger dans le Nord retient sur examens psychotechniques, des jeunes non diplômés à condition qu'ils soient fils de membres du personnel. Quand il n'y a pas de *numerus clausus*, les enfants du personnel bénéficient comme à la R.A.T.P. où 40 à 45 % des élèves de l'école sont des fils d'agents, d'une « bonification égale à 5 % des points obtenus ». (3)

◆ **D'autre part les familles d'ouvriers qualifiés et de contremaîtres.** Les chances de réussite s'avèrent très faibles pour les enfants d'ouvriers spécialisés et de manœuvres n'appartenant pas à l'entreprise.

Dans l'échantillon étudié par M. HAICAULT (500 élèves de deux lycées techniques de Paris, 300 apprentis d'une école technique d'entreprise de l'industrie mécanique dans la Région Parisienne), la ventilation des élèves de l'école d'entreprise selon la catégorie socio-professionnelle du père souligne ces disparités (voir tableau ci-contre).

La sélection se poursuit en cours d'études. Elle se fait soit durant la première année, soit après le C.A.P. Les meilleurs apprentis quittent alors la section « normale » ou « professionnelle » pour entrer en section « technique » ou « spéciale » et préparer un C.A.P. de complément (électromécanique, dessin industriel), voire un brevet de technicien. Dans un tel système, la carrière tend à se dérouler dans le moule de l'entreprise qui module son recrutement en fonction de ses besoins à moyen terme. La mobilité devient un fait individuel ou la conséquence d'une crise provoquant licenciements ou fermeture.

(1) Revue « Jeune Travailleur », Janvier-Février 1966.

(2) Bulletin du B.U.S., Février 1968, n° 146. Fiche S.C.O.S.O. n° 507, « Les écoles techniques d'entreprises ».

(3) Texte officiel.

Profession du père	Lycée	École
Cadre supérieur	6 %	5 %
Cadre moyen	14 %	9 %
Employé	27 %	10 %
Maîtrise Industrie	8 %	12 %
Ouvrier qualifié	12 %	32 %
Commerçant	3 %	3 %
Ouvrier spécialisé	6 %	22 %
Artisan	15 %	
Fonctionnaire (Armée-Police)	4 %	2 %
Personnel de service	2 %	5 %
Total	100 %	100 %

Le groupe considéré se distingue par son fort enracinement dans la masse mobile des manœuvres et ouvriers spécialisés d'origine étrangère et des diplômés de niveau supérieur qui peuvent jouer leurs carrières sur le plan national ou international. De là, le problème des reconversions et parallèlement la facilité avec laquelle les employeurs ont pu imposer leurs vues en matière de formation.

II - LA PERMANENCE DE L'APPRENTISSAGE

1 - La situation de l'apprentissage

Il y avait au Recensement de 1968, 368.000 apprentis sous contrat, 292.000 garçons et 76.000 filles. L'apprentissage reste donc une importante filière de formation.

Cette filière est presque exclusivement masculine. A l'âge de 16 ans, un garçon sur cinq est en apprentissage, à peine une fille sur vingt. Les apprentis sont évidemment moins nombreux que les scolaires. Mais leur masse est légèrement supérieure à celle des jeunes actifs (207.000 garçons de 15-16 ans), et comparable à celle des seuls élèves de l'enseignement Technique.

L'apprentissage demeure organiquement lié au secteur traditionnel de la petite entreprise, même si le statut d'apprenti sous contrat concerne à parts égales les jeunes formés par les artisans des Chambres de Métiers et ceux qui sont formés dans les firmes inscrites à une Chambre de Commerce et d'Industrie. Un tiers des apprentis travaillent dans le corps de métiers du Bâtiment (maçonnerie, plomberie, peinture...). Le plus gros contingent (40 % des effectifs), se trouve dans le commerce, les restaurants et les ateliers de réparations. Pour quelques professions, la boulangerie, le travail des viandes (99 % des effectifs formés dans le métier), la coiffure (75 %), l'apprentissage supplante presque totalement la filière de l'école. Par contre, il prépare fort peu d'ouvriers pour le secteur industriel, à une exception près, celle des industries polygraphiques à forte tradition syndicale et professionnelle.

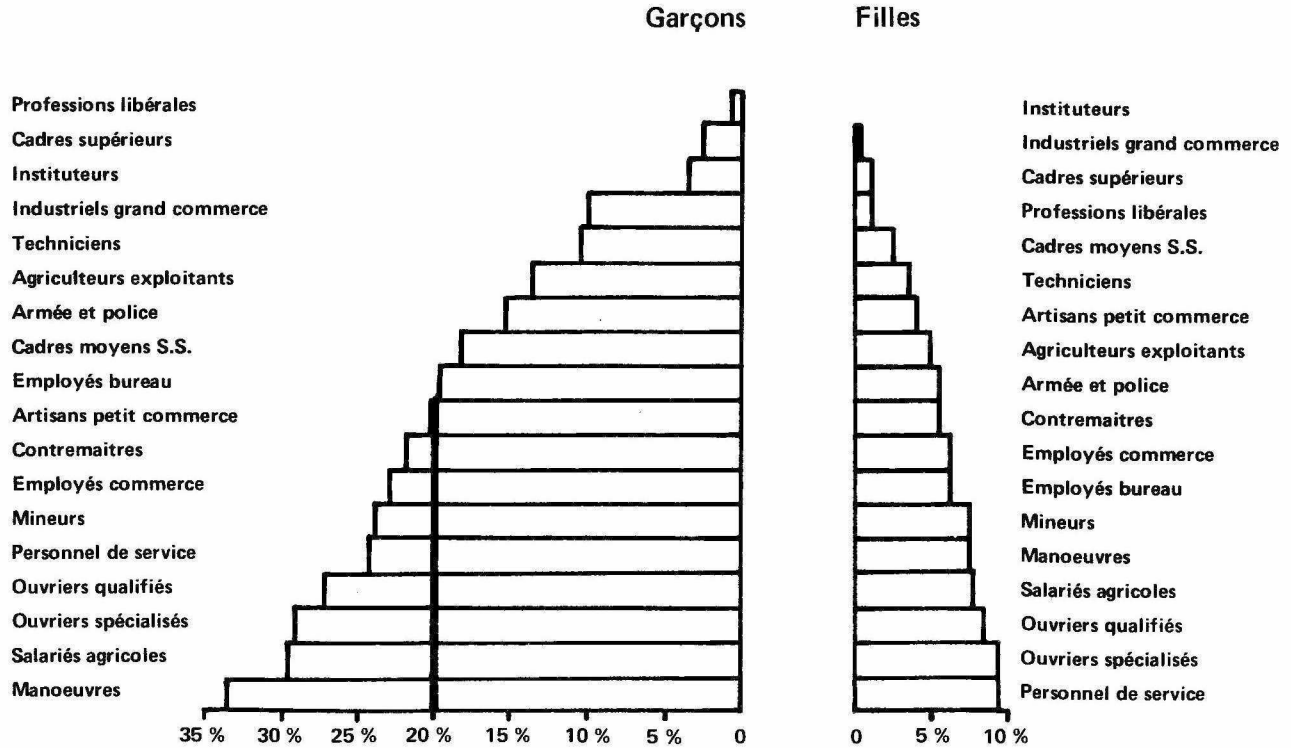
Au total, la gamme des professions est très diversifiée, puisqu'elle va des préparateurs en pharmacie ou des mécaniciens dentistes aux couturières et aux agriculteurs. Seules les structures sont homogènes. Intégré dans la petite entreprise, l'apprentissage est de ce fait en perte de vitesse. En 1962, 22,2 % des garçons de 17 ans, 15,1 % de ceux de 17-19 ans suivaient cette voie. Au Recensement de 1968, les pourcentages sont respectivement de 20 et 13 %. Et la chute s'est accentuée depuis.

Socialement l'apprentissage a un recrutement populaire, comparable à celui des C.E.T. En 1962 par exemple plus du tiers des fils de manœuvres et de salariés agricoles, plus du quart des garçons d'ouvriers spécialisés et d'ouvriers qualifiés étaient apprentis à 15-19 ans.

Il s'agit là des groupes socio-professionnels où les taux de scolarité sont nettement inférieurs à la moyenne nationale et où, parallèlement, l'entrée dans la vie active est plus précoce. A l'inverse, ce cursus est presque totalement ignoré par le milieu des professions libérales (0,6 % des enfants), des cadres supérieurs et moyens, chez lesquels la promotion scolaire est exclusive (plus des trois quarts des garçons de 17 ans sont élèves). Les perspectives des enfants d'agriculteurs, d'artisans, de commerçants, d'employés et de contremaîtres se situent entre ces deux extrêmes. La voie scolaire est plus recherchée que l'apprentissage. Elle reste accessible malgré la sélection. Mais un cinquième à un quart des jeunes de ces catégories assurent la permanence de l'affaire familiale ou utilisent ce dernier recours en cas d'échec scolaire.

Graphique 5

**LE TAUX D'APPRENTISSAGE DES GARÇONS ET FILLES DE 16 ANS
SELON LA CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE DU PERE**

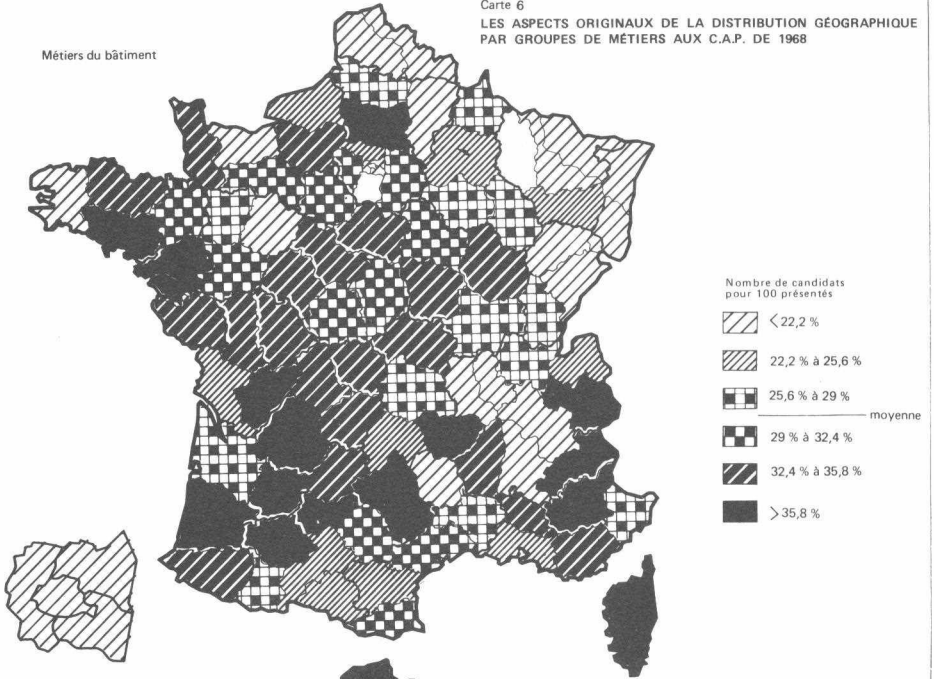


Sources : Recensement I.N.S.E.E. 1962 sondage 1/20e

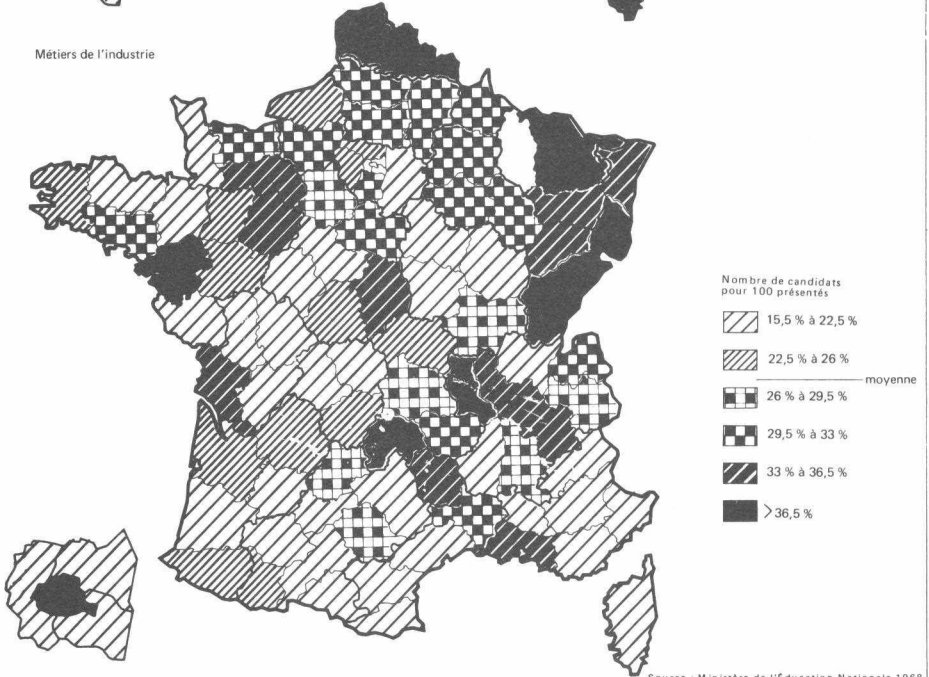
Carte 6

LES ASPECTS ORIGINAUX DE LA DISTRIBUTION GÉOGRAPHIQUE
PAR GROUPES DE MÉTIERS AUX C.A.P. DE 1968

Métiers du bâtiment



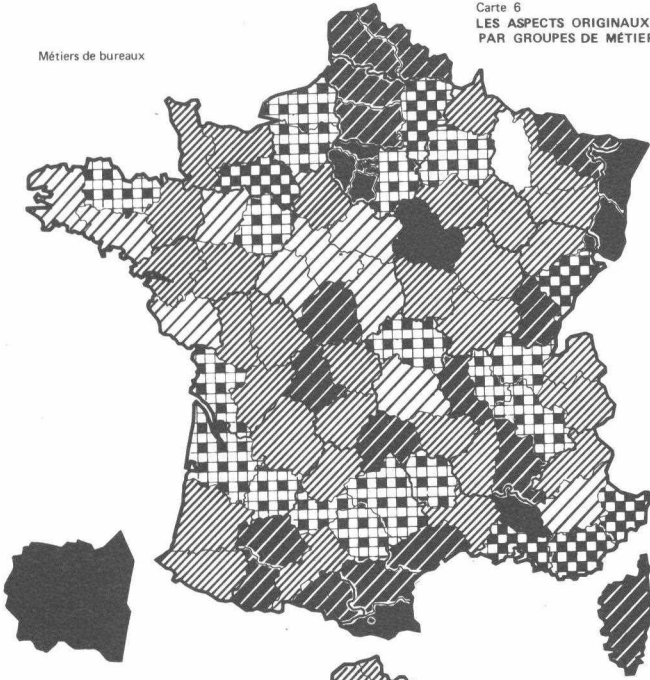
Métiers de l'industrie



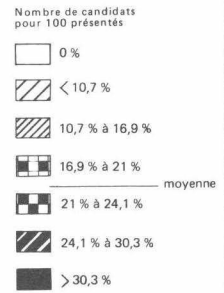
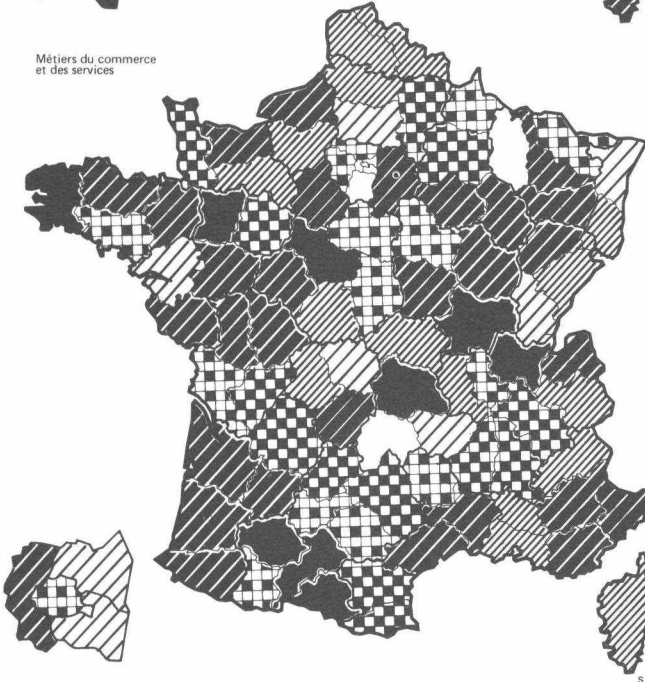
Source : Ministère de l'Éducation Nationale 1968

Carte 6
 LES ASPECTS ORIGINAUX DE LA DISTRIBUTION GÉOGRAPHIQUE
 PAR GROUPES DE MÉTIERS AUX C.A.P. DE 1968

Métiers de bureaux



Métiers du commerce et des services



Source : Ministère de l'Éducation Nationale 1968

2 – La dimension géographique

On ne peut raisonner sur l'apprentissage sans tenir compte de la répartition géographique des apprentis. En effet, l'impact de ce type de formation chez les jeunes de 15-19 ans, mesuré à travers l'indicateur des taux publiés par l'I.N.S.E.E., varie énormément d'une région à l'autre. Les écarts sont plus marqués que pour l'enseignement long ou la permanence de l'entrée en activité des jeunes dès la fin de l'obligation légale.

Les contrastes que l'on peut lire sur les cartes ne sauraient s'expliquer simplement par référence à une opposition Villes-Campagnes (1) les bastions de l'apprentissage s'indentifiant aux départements de forte densité paysanne. Les plus gros contingents sont sans doute fournis par les enfants qui habitent dans des communes rurales et le pourcentage des apprentis dans l'ensemble des adolescents diminue certes quand on passe, à l'échelle nationale, des villages (16 % pour les garçons de 15-19 ans des communes rurales) aux bourgs, des petites unités urbaines aux villes moyennes et aux grandes agglomérations. Mais, il faut tenir compte de la singularité d'ensembles contigus, où, par le jeu de phénomènes cumulatifs, l'apprentissage est susceptible de jouer un rôle radicalement différent. Dans quelques régions, il reste un modèle fort, souvent dominant quels que soient le type de résidence, voire le groupe familial d'origine. Ailleurs, il est relégué à une position marginale par tous les milieux et s'efface devant la scolarisation ou l'entrée précoce en activité.

Le fait le plus marquant est incontestablement l'existence d'un bloc homogène de fort apprentissage qui englobe les Régions-Programme d'Aquitaine, du Poitou-Charente, des Pays de la Loire, du Centre et de la Bourgogne. La limite Nord et Est, est celle de la France industrielle des années cinquante où il existe un marché du travail pour des jeunes sans qualification, la coupure méridionale comme le contact avec la Bretagne correspond à l'apparition des circonscriptions de forte scolarisation.

Dans toute cette France du Centre-Ouest, la sureprésentation du phénomène est aussi valable pour les campagnes que pour les villes. L'homogénéité frappe d'autant plus que dans le reste du territoire, au-delà des marges de transition, les valeurs sont très faibles à l'exception de deux taches bien définies, celle de l'Alsace-Lorraine où l'apprentissage dans un contexte scolaire original est un héritage de la période allemande, celle des campagnes d'agriculture spécialisée du Bas-Rhône, du Roussillon et de la vallée moyenne de la Garonne. C'est donc ce triangle du Centre-Ouest, autour de la Charente Maritime, des Deux-Sèvres, du Sud de la Vienne et du Loir et Cher, qui doit servir de base pour une étude de la signification de ce type de formation.

Quatre composantes méritent d'être soulignées.

*** Il s'agit d'un modèle reconnu ou accepté par toute une société, même s'il est en régression depuis une dizaine d'années.**

En 1962, alors que le reflux n'est pas encore sensible, près de la moitié

(1) cf. cartes II, III, IV, hors texte.

des garçons de 16 ans (45 %), suivent ce type de formation dans les communes rurales de la Vienne, du Loir et Cher, de l'Indre, de la Loire Atlantique, de la Vendée, de la Charente... A la même date, la moyenne française de la catégorie est de 28,3 %. Le seuil de 40 % d'apprentis masculins de 16 ans est largement dépassé à Parthenay (52,9 % de la tranche d'âge pour un taux moyen de 20 % dans les unités urbaines), Fontenay-le-Comte (47,4 %), Mayenne, Gien, Couéron, Chateaubriand, Vendôme...

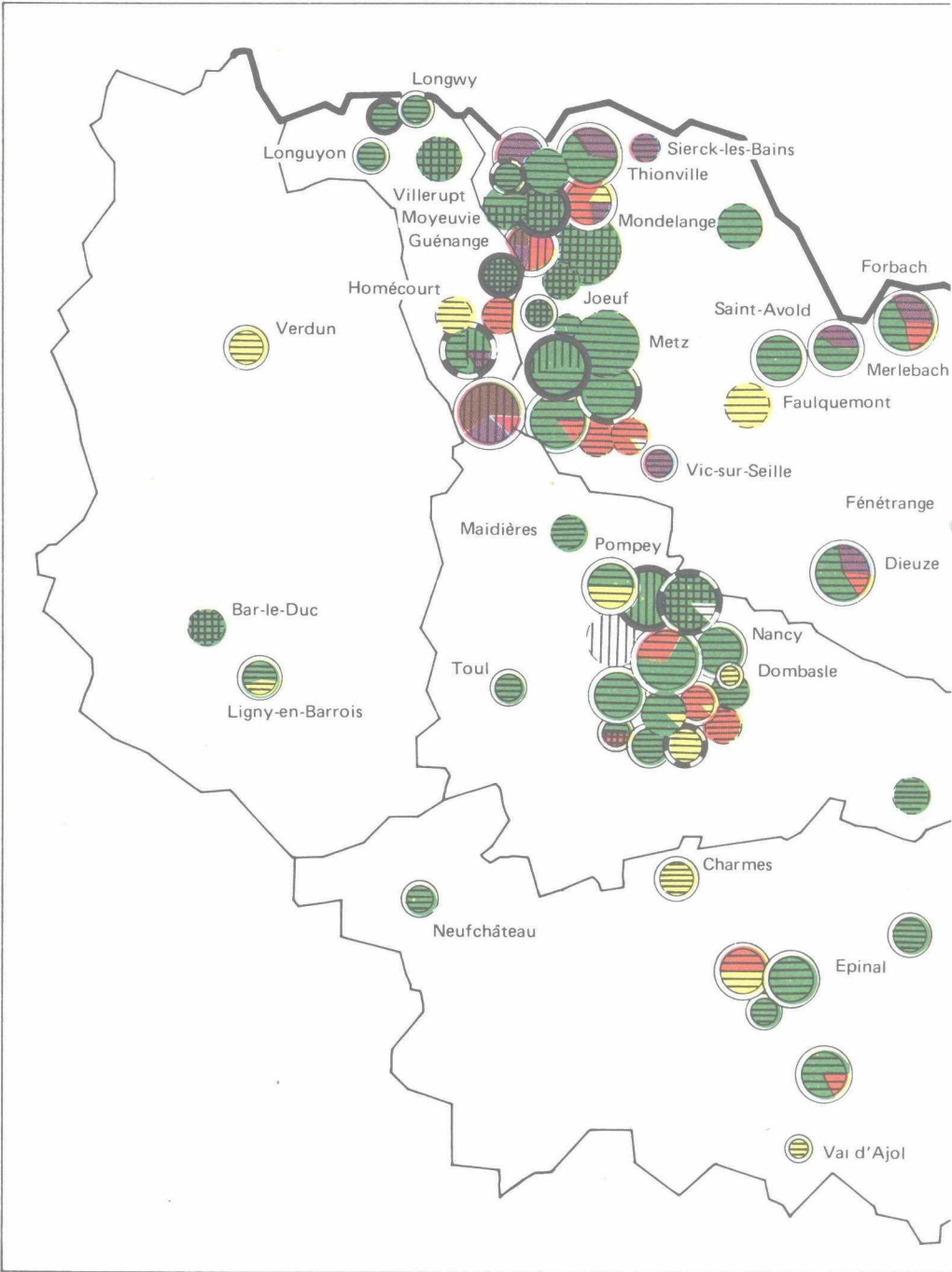
Six ans plus tard, on retrouve les mêmes positions, avec des taux légèrement tassés, au Recensement de 1968. Alors que la moyenne nationale des campagnes est de 19 %, les communes rurales des arrondissements de l'Indre et Loire, de la Loire Atlantique, des Deux Sèvres, de la Vienne, de la Charente, de la Charente Maritime, de l'Indre..., ont toutes des taux d'apprentissage des jeunes (l'âge de fin de scolarité ayant été repoussé, il est difficile de comparer 1962 et 1968), supérieurs à 28 % soit deux fois la moyenne des communes rurales. De même, on trouve en tête d'un classement des unités urbaines, St Gilles-sur-Vie (41 %), Amboise (32 %), Vendôme (30 %), Blois (30 %), Issoudun (28 %), Saumur (26 %), Rochefort et Cognac (24 %), Chatellerault (22 %), la moyenne nationale des Unités Urbaines de plus de 10.000 habitants étant de 11 %.

L'identité des comportements ne se limite pas au type de résidence rural ou urbain. Dans l'espace concerné, l'orientation vers l'apprentissage est plus marquée que dans le reste de la France quelque soit le groupe socio-professionnel d'appartenance des jeunes apprentis, à l'exception évidemment des catégories qui bénéficient traditionnellement de la promotion scolaire, enfants de cadres supérieurs et moyens, ou de membres de professions libérales. C'est ce qui ressort d'une exploitation au niveau départemental des tableaux mécanographiques de l'I.N.S.E.E. (1968), sur la répartition des adolescents entre l'activité, la scolarisation, l'apprentissage et l'inactivité. Que l'on prenne les fils d'agriculteurs, de salariés agricoles, de patrons, d'ouvriers ou d'employés, les taux d'apprentissage sont toujours nettement supérieurs à la moyenne nationale dans ce groupe de départements du Centre-Ouest.

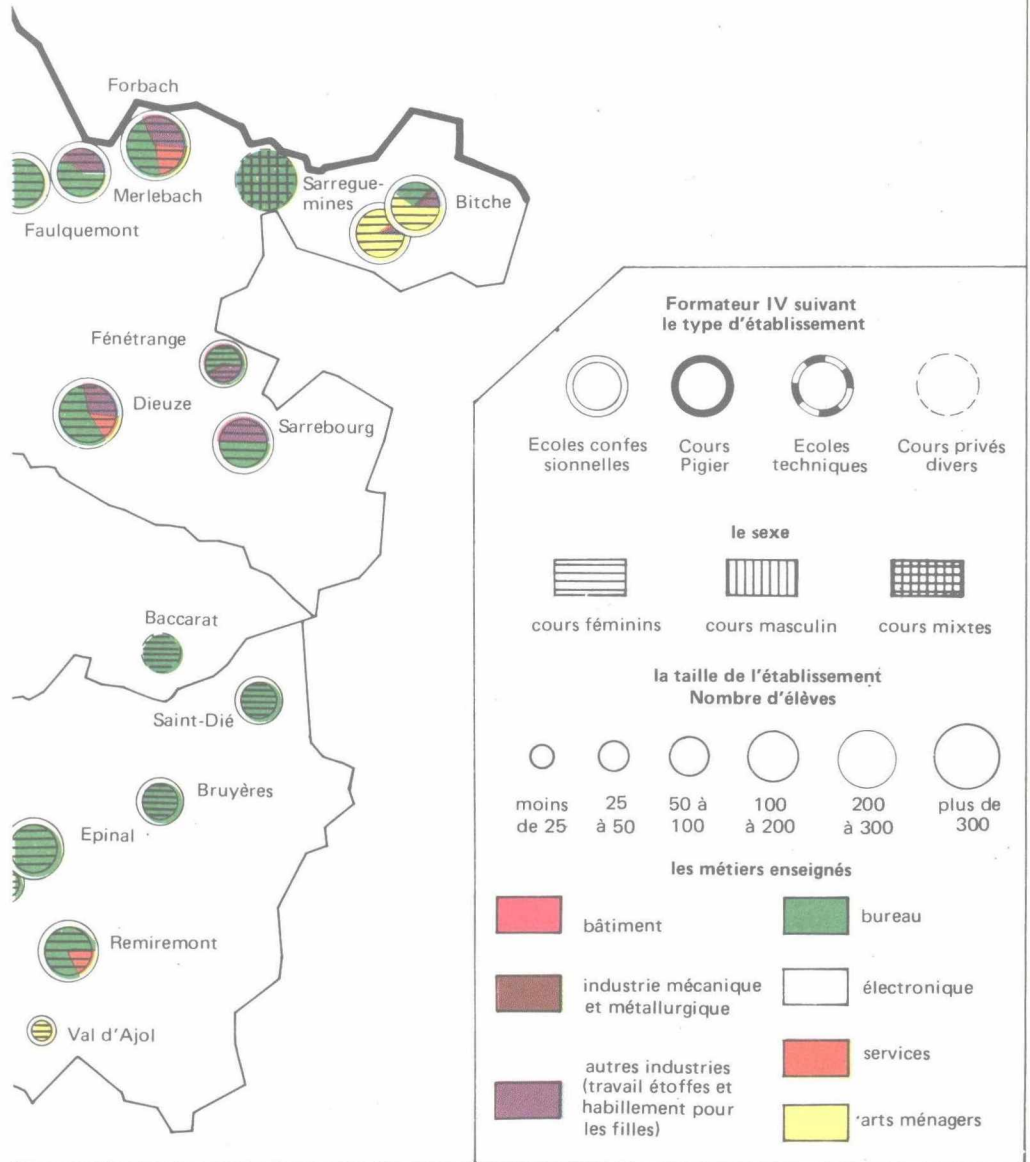
*** La permanence de l'apprentissage n'entraîne pas automatiquement comme corollaire la sous-scolarisation ou l'activité précoce des jeunes.**

La correspondance entre l'apprentissage et la faible scolarisation n'existe qu'au niveau des communes rurales et des petites villes. C'est dans le Centre-Ouest, en particulier dans les Pays de la Loire, l'Indre, l'Indre et Loire, les Deux Sèvres, que le retard scolaire des campagnes atteint son maximum. C'est aussi la région de France où la densité rurale est la plus forte. Mais les villes de plus de 10.000 habitants sont loin de former un groupe homogène. Leurs taux de scolarisation vont d'un extrême à l'autre, faibles à Fougères, Dreux, Parthenay, Louviers, Chateaudun, Mayenne..., ils sont très au-dessus de la moyenne des villes françaises à Périgueux, Rennes, Poitiers, Limoges...

La seule logique régionale vient de la faiblesse de l'enseignement Technique, en dehors des rares noyaux industriels du Mans, de St Nazaire, de Bourges, Caen... Mais un tel caractère se retrouve aussi bien dans la Région du Nord que dans l'ensemble de la France méridionale.



Carte 7 L'APPRENTISSAGE EN LORRAINE



La coïncidence avec la carte de l'activité précoce des jeunes n'est valable, au contraire, que sur le plan géographique, dans la partie septentrionale de cette zone de fort apprentissage. Le Choletais forme la pointe d'un vaste croissant d'emploi massif des adolescents qui englobe avec les marges armoricaines et la Basse Normandie, toute la frange Ouest-Nord-Ouest du Bassin Parisien entre 150 et 300 kilomètres de la capitale. C'est pour l'essentiel, l'auréole de décentralisation des années soixante.

*** L'importance de l'apprentissage est directement liée à la permanence du secteur de la petite entreprise.** La région concernée reste la principale poche de résistance du secteur des Métiers, à la mesure, entre autres, de la densité de la clientèle rurale. C'est aussi la zone où la participation des entreprises artisanales à l'apprentissage est la plus forte. Aussi, les C.A.P. et les E.F.A.A. préparés relèvent fort peu du domaine industriel ou de l'emploi de bureau. Les métiers du Bâtiment (maçons, carreleurs, plâtriers, charpentiers, menuisiers, peintres, plombiers, serruriers), des commerces alimentaires (boulangers, pâtisseries, bouchers, charcutiers), ou de la vente-réparation du matériel mécanique (mécaniciens auto, électriciens, tôliers chaudronniers, réparateurs de machines agricoles, de cycles), ont un quasi monopole. Il y a même un fort reliquat d'apprentis forgerons ou maréchaux-ferrants (110 dans la Vienne en 1962 pour 460 artisans). Il s'agit là de formations masculines. L'apprentissage féminin, plus important qu'ailleurs, bien que mineur, se partage entre la couture et les salons de coiffure.

On peut donc se demander, si par son contenu professionnel, l'apprentissage ne se situe pas à la charnière entre l'école et la vie active. Il est à la fois moyen de formation et forme imposée de l'embauche à bas prix, l'État versant le complément du faible salaire par le biais des allocations familiales. Héritage d'une structure d'entreprise, il est un élément de son maintien.

*** Il est beaucoup plus difficile d'évaluer son degré d'adaptation au marché du travail.**

Combien d'apprentis deviennent compagnons ou successeurs du chef d'entreprise ? Combien réussissent à se mettre à leur compte ? Combien doivent émigrer pour valoriser leur titre ? Combien doivent accepter un travail sans rapport avec la filière professionnelle suivie ? On manque d'enquêtes approfondies sur la signification réelle et non supposée de ce type de formation. Il semble cependant, à l'examen des statistiques sur les migrations inter-régionales, que dans l'Ouest sous industrialisé, l'apprentissage soit un préalable au départ vers des régions dont les perspectives d'emploi sont plus ouvertes.

Il y a un contraste très net entre le faible nombre de titulaires d'un diplôme d'enseignement Technique dans la population stabilisée, non migrante au niveau régional, et leur poids exceptionnel dans le flux des émigrants. On retrouve le même phénomène dans les provinces de forte scolarisation. Mais à la différence du B.E.P.C. ou du Bac, les diplômés de l'apprentissage comme les métiers sur lesquels ils reposent, sont très mal adaptés aux conditions de recrutement et à la demande des marchés

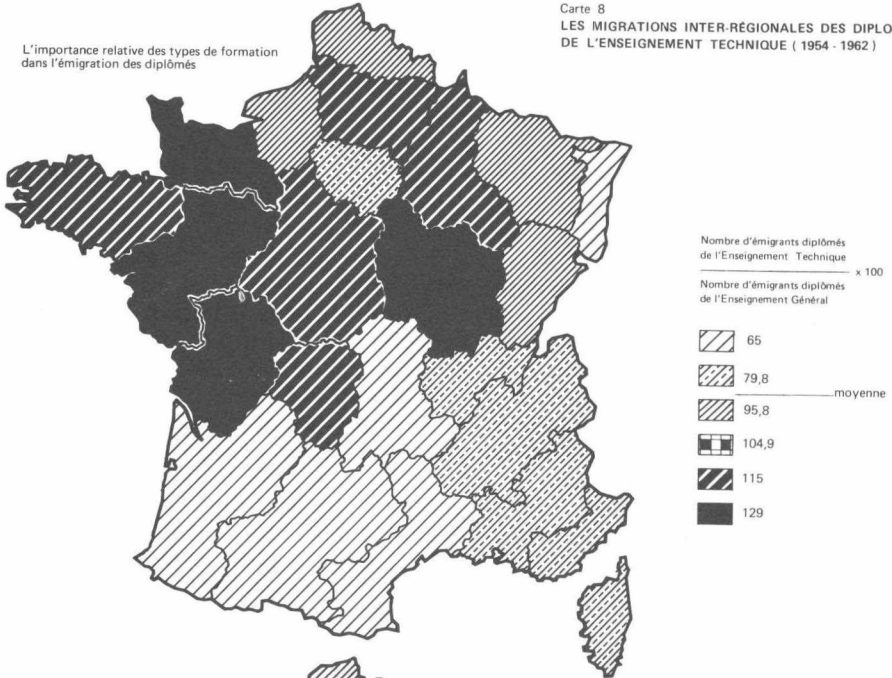
externes. L'exode rural se double alors le plus souvent d'une mutation professionnelle qui s'apparente à une déqualification.

On a donc là un modèle qui s'est perpétué au niveau régional pour des raisons complexes à la fois démographiques et économiques, alors qu'il s'effaçait dans des espaces comparables et voisins, le Sud-Ouest et surtout la Bretagne.

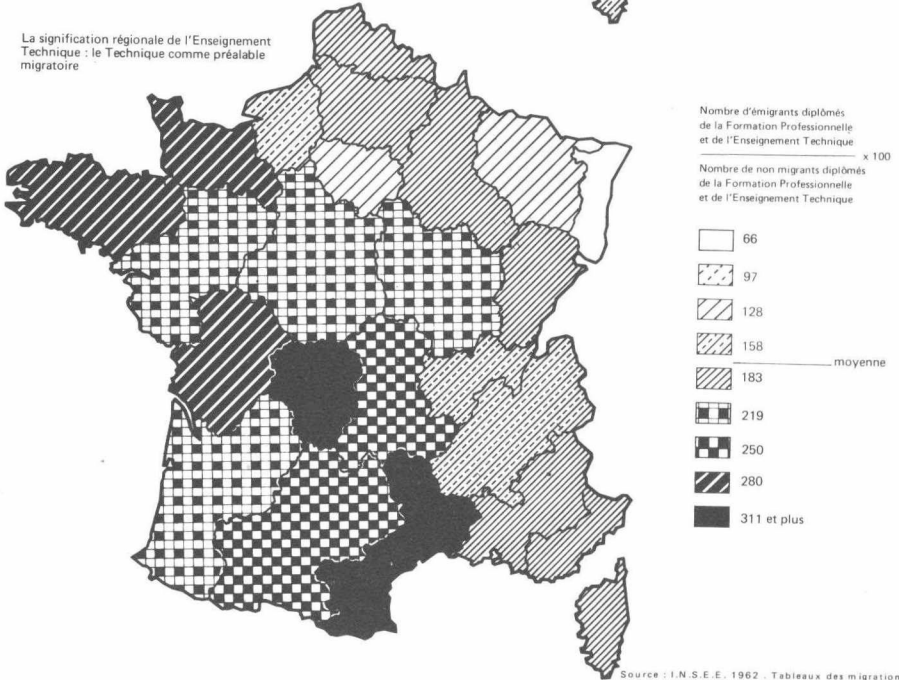
A l'autre extrême, l'apprentissage est presque inexistant dans la Région du Nord, la Porte de Bourgogne, les Alpes et les Pyrénées, la Haute-Loire et la Lozère. C'est à peine si un garçon sur dix passe un contrat dans les communes rurales et les petites villes. Dans la plupart des cas, il n'assure que le renouvellement des corps de métiers épargnés par la concentration ou la modernisation ; la coiffure, la boulangerie, la boucherie. Le secteur de la réparation mécanique et les entreprises du Bâtiment trouvent leur main-d'œuvre qualifiée dans les C.E.T., les établissements industriels ou recourent aux immigrés. Quant aux jeunes, ils refusent d'autant plus la formule du contrat que le marché du travail des années soixante offre des possibilités de rémunération immédiatement supérieures même en l'absence de toute qualification.

Carte 8
 LES MIGRATIONS INTER-RÉGIONALES DES DIPLOMÉS
 DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE (1954 - 1962)

L'importance relative des types de formation
 dans l'émigration des diplômés



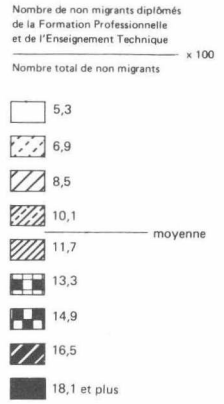
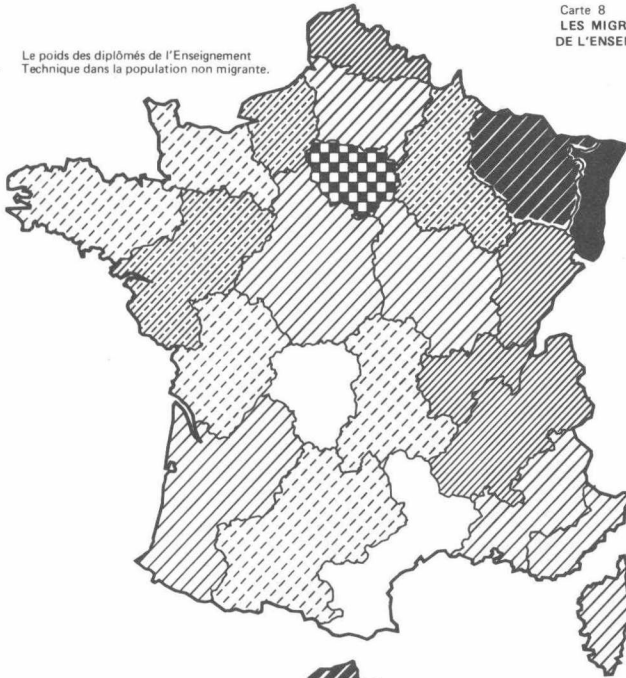
La signification régionale de l'Enseignement
 Technique : le Technique comme préalable
 migratoire



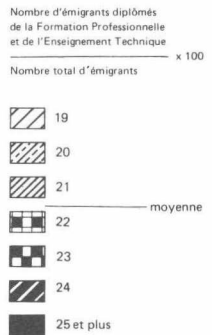
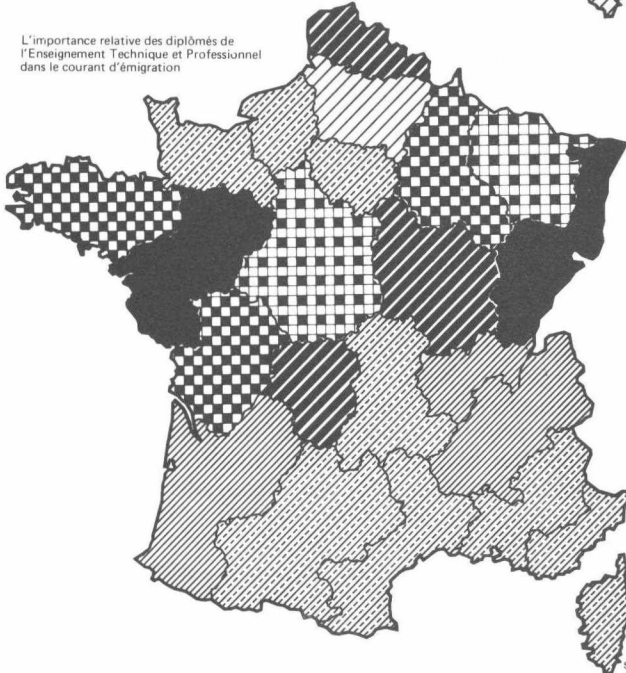
Source : I.N.S.E.E. 1962. Tableaux des migrations
 par niveau de diplômés (M.17 M.18, sondage 1/206)

Carte 8
**LES MIGRATIONS INTER-RÉGIONALES DES DIPLOMÉS
 DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE (1954 - 1962)**

Le poids des diplômés de l'Enseignement Technique dans la population non migrante.



L'importance relative des diplômés de l'Enseignement Technique et Professionnel dans le courant d'émigration



Source : I.N.S.E.E. 1962 - Tableaux des migrations par niveau de diplômés (M. 17 M. 18, sondage 1/200)

3 – Le rôle et l'origine des formations sans débouchés sur le marché du travail : l'exemple de la formation des jeunes filles aux métiers de l'Agriculture et aux Arts ménagers.

En 1968, un élève sur dix de l'enseignement technique privé prépare un C.A.P. d'Arts Ménagers. Cette formation occupe une place de choix dans l'enseignement technique, concernant 23 000 jeunes filles soit 20 % des effectifs. Par contre, elle reste très marginale dans le secteur public (1657 jeunes filles à temps complet). La référence aux types de gestionnaires éclaire ce contraste. La formation étudiée relève en effet d'organismes contrôlés plus ou moins directement par l'Église ou le Patronat :

- les Associations Familiales à but non lucratif mais d'inspiration catholique comme l'Union Nationale des Maisons Familiales Rurales d'Orientalion et d'Éducation (12.686 jeunes filles dans 228 écoles). (1)
- les Écoles Catholiques qui dispensent une formation ménagère aux 3439 élèves de 73 établissements spécialisés auxquelles il faut ajouter les 4159 jeunes filles des 103 sections ménagères d'écoles techniques.
- les Écoles d'Entreprises, 48 dont 5 ont plus d'une centaine d'élèves.

Face à ce quasi-monopole, on recense six écoles gérées par des Chambres Consulaires ou encore quelques écoles dépendant d'associations à rayonnement local comme les Caisses de Mutualité Agricole ou d'Allocations Familiales (à Dunkerque et Calais par exemple). Enfin on compte quelques quatre-vingt écoles se rattachant au secteur privé sans qu'il soit possible de préciser la qualité de l'organisme gestionnaire.

En fait cette diversité des formateurs ne doit pas masquer la similitude des buts poursuivis. L'enseignement ménager répond clairement à une logique sociale. Le « lexique de certains termes employés en matière de formation professionnelle » (2), le définit ainsi : « ... l'enseignement ménager occupe une place privilégiée dans les programmes de formation professionnelle des jeunes filles. Si ce n'est pas une nécessité évidente du point de vue de l'économie générale et de la production, c'est bien une nécessité sociale que d'assurer pour les jeunes filles une préparation à leur vie de femme et de maîtresse de maison. L'objectif social ainsi poursuivi est plus aisément atteint du fait de la valeur éducative remarquable des disciplines

(1) Créée en 1935 par le curé LAUZUN, « La Maison Familiale comme son nom l'indique, est issue de l'initiative de familles conscientes de leur rôle irremplaçable dans la formation de leurs enfants ». Brochure « Une école dans la vie », éditée par l'U.N.M.F.R.E.O. (Septembre 1970).

(2) Document ronéoté, publié par le Service Central des statistiques et de la conjoncture (M.E.N.).

de l'enseignement ménager qui les apparente aux disciplines qualifiées les plus nobles pour former le caractère et le raisonnement et stimuler certaines facultés intellectuelles et même morales... »

Au-delà de cette logique et bien qu'étant proches par leurs objectifs et par le contenu de l'enseignement, les écoles confessionnelles ou d'associations familiales et les écoles d'entreprises s'adressent à des milieux totalement différents. D'un côté le monde agricole et rural, de l'autre le monde urbain et industriel. La lecture de la carte révèle que la présence d'un type de formateur tend à exclure l'autre, suggérant un véritable partage du marché.

– La concentration géographique singularise la répartition des **écoles ménagères d'entreprises** (1). Deux régions s'imposent nettement ; le Nord houiller et sidérurgique, la Lorraine sidérurgique. En dehors d'elles, la distribution se fait de manière ponctuelle en fonction des lieux d'extraction de la houille ou des dépôts de la S.N.C.F.

Ces établissements sont partiellement gérés par les entreprises sidérurgiques soit directement comme en Lorraine (De Wendel à Jœuf, Sidelor à Homécourt, Lorraine-Escaut à Mont St Martin), soit à travers une association interprofessionnelle comme dans le Valenciennois (Usinor-Valcourc). D'autres écoles dépendent d'entreprises du secteur public ; Houillères du bassin Nord-Pas-de-Calais, de Montceau les Mines-Blanzy ; mines de Potasse d'Alsace, S.N.C.F. en Lorraine et dans le Sud-Est. Certaines sont d'ailleurs un héritage d'entreprises privées nationalisées en 1945, comme l'école ménagère de Wallers-Arenberg créée en 1905 et dirigée aujourd'hui par les H.B.N.P.C., mais en Lorraine, les établissements scolaires de la S.N.C.F. datent des années 1946-49.

Quoiqu'il en soit, ces écoles ménagères d'entreprises recrutent dans des régions industrielles où l'emploi masculin fortement prépondérant dépend de quelques grandes usines et où l'appareil de services est atrophié. Toute formation féminine conduisant à une qualification professionnelle s'avérerait donc sans débouchés sur le marché local de l'emploi. Elle impliquerait soit une migration quotidienne de travail, comme c'est le cas du bassin houiller du Nord vers le textile roubaisien, soit une migration définitive contraire au but recherché. En effet, l'absence d'équipements scolaires publics, les besoins en main-d'œuvre masculine qualifiée et stable, donc avec perspectives d'enracinement par le mariage, l'inexistence d'un marché féminin de l'emploi, nécessitaient de la part du patronat la mise au point d'une politique d'encadrement et d'orientation des adolescentes. Seule la formation ménagère répondait à ces besoins. Elle ne crée pas de demandes d'emplois comme le provoquerait n'importe quelle autre formation technique, elle constitue un facteur de stabilisation géographique et sociale de la main-d'œuvre. En outre, elle peut participer à la formation d'une réserve potentielle d'ouvrières non qualifiées utilisable au gré de la conjoncture.

(1) cf. carte IV, hors texte : Les écoles féminines d'Arts ménagers et d'Agriculture.

– Implantées surtout en milieu rural, les **écoles ménagères confessionnelles ou d'associations familiales** se répartissent inégalement dans l'espace français. Les foyers les plus importants apparaissent dans l'Ouest (marges Armoricales et quelques régions Bretonnes dont le littoral du Morbihan et le Nord du Finistère), dans la région Rhône-Alpes, le Sud du Massif Central, l'Alsace et les Basses Pyrénées. Ailleurs le semis est moins dense. Les écoles ménagères disparaissent pratiquement dans la région Parisienne.

Cette distribution épouse presque trait pour trait la carte des régions de forte pratique religieuse. (1) Une telle coïncidence ne signifie pas que l'on puisse établir une relation de cause à effet. Les écoles favorisent-elles le maintien de la pratique religieuse ou bien est-ce ce type de comportement qui a provoqué leur création ? Dans ce cas, il s'agirait d'une réponse à une demande comme le laisse supposer la constitution d'Associations Familiales.

Bien que ne disposant pas d'enquête exhaustive sur la formation ménagère en milieu rural, on peut, à partir d'études portant sur les élèves de l'U.N.M.F.R.E.O., se faire une idée précise du recrutement et du rôle de cette forme de scolarisation.

Il n'y a rien d'étonnant à ce qu'en 1969-70, 71 % des jeunes filles fréquentant des Maisons Rurales soient issues de familles d'agriculteurs. Les filles d'artisans et de commerçants ne représentent que 6 %, celles des salariés non agricoles, 15 %. L'origine scolaire comme l'orientation des jeunes filles à la sortie des Maisons Familiales est encore plus révélatrice.

(1) BOULARD : « Premiers itinéraires en Sociologie Religieuse » – Économie et Humanisme – Éditions Ouvrières, 1954.

Carte 9
REPARTITION DES MAISONS FAMILIALES



Sources : Union Nationale des Maisons familiales 1971

ORIGINE SCOLAIRE DES JEUNES FILLES ENTRÉES EN MAISONS FAMILIALES EN OCTOBRE 1970

SCOLARITÉ \ AGE	13 ans	14 ans	15 ans	16 ans
Cours Moyen	11 %	7 %	4 %	4 %
F.E.P.	43 %	43 %	20 %	5 %
Transition 6°	6 %	4 %	2 %	1 %
Transition 5°	20 %	23 %	11,5 %	2 %
Pratique 4°		2 %	12,5 %	6 %
Pratique 3°			5 %	20 %
C.E.S.-C.E.G. 6°	6 %	7 %	0,5 %	
C.E.S.-C.E.G. 5°	12 %	10 %	10 %	1,5 %
C.E.S.-C.E.G. 4°		0,5 %	10 %	12 %
C.E.S.-C.E.G. 3°			6 %	20 %
Lycée Technique.4°			6 %	6 %
Lycée Technique 3°				1,5 %
Lycée Technique 2°				2 %
S.E.P.			5,5 %	7 %
Répartition du recrutement par âge	8 %	32 %	34 %	21 %

L'école ménagère recrute à la sortie de l'école primaire (plus de la moitié des filles de 13 ou 14 ans et plus du quart de celles qui ont 15 ans). L'absence d'autres filières sur place ou l'éventualité d'une prolongation des études toujours onéreuse parce qu'elle implique soit des déplacements quotidiens, soit l'entrée dans un internat, favorise le recrutement à cet âge. Mais de plus en plus, les effectifs sont constitués par les élèves rejetés du système traditionnel d'éducation. Les uns proviennent des « voies de garage » : classes de transition, classes pratiques, S.E.P. Les autres sont les victimes de la sélection scolaire qui les exclut progressivement de l'enseignement général.

En fait, quelle que soit leur origine scolaire, l'accès des jeunes filles aux écoles ménagères n'est bien souvent qu'une façon de parvenir au terme de la scolarité obligatoire. En 1969-70, plus de 37,5 % des élèves ont quitté l'école à 16 ans et la plupart sont entrées directement dans la vie active. Parmi celles qui terminent le cursus proposé, près de 58 % travaillent dans l'entreprise familiale ou choisissent un autre métier.

Regroupant la plupart du temps de faibles effectifs et ne délivrant pas un diplôme valorisable sur le marché de l'emploi, l'école ménagère rurale comble en fait les lacunes laissées par l'appareil scolaire public ou privé. L'absence d'ouverture des campagnes ou l'ignorance des réalités du marché du travail renforcent les conséquences de ces insuffisances.

Elle reste également un moyen de contrecarrer l'exode et de limiter la « pénurie des épouses » qui sévit à la campagne. La formation reçue prépare en outre les adolescentes aux corvées et aux sujétions de la vie familiale et rurale. Au delà, une telle politique « scolaire » vise à conserver la masse rurale que l'on influence traditionnellement. Facteur d'enracinement, elle participe à l'encadrement moral et spirituel de la population en véhiculant une conception de la famille et du rôle de la femme dans la société. L'Église attend d'elle la transmission des valeurs idéologiques et religieuses qui sont les siennes.

Les écoles ménagères apparaissent aujourd'hui comme l'héritage d'une phase de stabilité de la société française. L'accélération récente du rythme des mutations a mis en lumière le caractère inadéquat de ce type de formation. La poursuite de l'exode rural, la rotation permanente de la main-d'œuvre étrangère, la prise de conscience par les ruraux de l'importance de la formation professionnelle, même féminine, dans la promotion sociale ou économique a conduit les formateurs à s'adapter à la demande d'enseignement. Il n'est plus possible aujourd'hui de proposer une formation officiellement sans débouchés. On assiste à une diminution des effectifs en cours de formation ménagère. En 1962-63, 30 734 jeunes filles soit 42,5 % des élèves du technique féminin suivaient un enseignement ménager familial. En 1970-71, il ne concerne plus que 11 761 jeunes filles. Cette tendance touche tous les formateurs, mais depuis 1968, elle affecte plus particulièrement les écoles ménagères confessionnelles (9 000 élèves dans 156 écoles en 1963, 23 écoles et 830 élèves en 1971-72, le maximum se situant en 1967-68 ; 10.722 élèves), et à un moindre degré les maisons familiales rurales (13.056 élèves en 1968-69, 10.799 en 1971-72).

En dehors de la simple cessation d'activité, les écoles ménagères connaissent une double évolution. Elles se transforment en établissements spécialisés pour handicapés physiques, ou pour occuper, voire protéger les jeunes adolescentes sans travail (en 1970-71, 4 056 jeunes filles en chômage y suivaient des cours). Le plus souvent, elles sont reconverties en écoles techniques préparant généralement au C.A.P. d'employé de collectivités ou aux métiers du secteur sanitaire et social. En effet, la répartition géographique et la petite taille des écoles ménagères reconverties répondent aisément aux exigences des équipements les plus diffus dans l'espace, hôpitaux, hospices, cantines, crèches, infrastructures touristiques.

Reste à savoir si ces formations sont plus adaptées au marché du travail ? Quels sont les rapports entre la formation reçue et le travail effectué ? L'acquisition du diplôme n'implique-t-elle pas une émigration ? Ne s'agit-il pas en fait d'un changement de terme sans modification sur le fond ?

En définitive, le formateur compte plus que la formation. L'école confessionnelle ou familiale, à un moindre degré l'école ménagère d'entreprise, jouissent d'une faveur marquée auprès des familles. On retrouve les fondements idéologiques et moraux de certains groupes comme supports d'un modèle de formation.

Annexe

Région Rhône Alpes

Département du Rhône

Ville de Lyon

Formations à Temps Complet

Département	Catég.	Nom de l'établissement	Implantation (Ville, Adresse)	Niv.	Hommes	Femmes	Total	Groupes de métiers	
RHONE			LYON, 1^{er} arrondissement						
	1	Centre de Formation d'Éducateurs spécialisés	13, rue du Griffon	IV	96	127	223	32	
	4	École de la Salle	1, rue Neyret	IV	194		194	8-16	
	4	École Roux	33, rue de la République	V IV		22 84	22 84	106	27-28-30
	4	Centre culturel de sténotypie et de secrétariat	18, rue Terme	V		30 15	30 15	45	27
	4	Cours Périssé	9, rue de la Platière	V	2	32	34		27
	4	École des secrétaires hôtesses	21, place Tolozan	V		97	97		27
				LYON, 2^e arrondissement					
	1	École de biochimie pratique	25, rue du plat	IV		85	85		16
	4	Établissement Jamet Buffereau	8, place Bellecour	V		200	200		27-28-30
	3	Centre féminin de Formation professionnelle et familiale	9, rue Grolée	V		67	67		36
	4	École technique privée	27, rue Ferrandière	V		75	75		21-32
	4	École Bellecour	19, place Bellecour	V	18	73	91		21-27-28
	4	Cours Gérardin	6, rue de Brest	V IV		65 15	65 15	80	27
4	École des secrétaires d'Entreprise Lacharme	6, rue Sala	V		62	62		27	

Département	Catég.	Nom de l'établissement	Implantation (Ville, Adresse)	Niv.	Hommes		Femmes		Total		Groupes de métiers	
RHONE	4	Institut Pitiot	8, rue Victor Hugo	V IV	44 485	529	30 399	429	74 884	958	27-28	
	4	Établissement Pigier	30, rue de la République	V	51		348		399		27-28	
	4	École privée	26, place Bellecour	V			62		62		27-28-30	
	4	École technique privée de coiffure et manucure	11, rue Émile Zola	V	35		58		93		33	
	4	École d'esthétique « Solange »	7, rue de l'Ancienne Préfecture	V	1		10		11		33	
	4	École professionnelle de soins esthétiques	4, rue Servient	V			23		23		33	
	4	École lyonnaise d'esthétique	87, rue de la République	V	1		126		127		33	
	4	École « Carole »	24, quai Tilsitt	V			28		28		33	
	4	Académie lyonnaise de soins esthétiques	9, rue Jean de Tournes	V			20		20		33	
			LYON, 3^e arrondissement									
			École technique privée ORT	3, rue de l'Harmonie	V	199				199		8-11-21 26-27-28
	4	Centre F.P.A. ORT Lyon	3, rue de l'Harmonie	V	32		39		71		11-21-26 27-28	
	4	Cours de secrétariat	101, rue Pierre Corneille	V	5		5		10		27-28	
	4	École-technique commerciale Duchemin	40, rue Turbil	V	10		81		91		27	
4	Cours commerciaux	19 bis, quai Victor Augagneur	V	47				47		28		

Département	Catég.	Nom de l'établissement	Implantation (Ville, Adresse)	Niv.	Hommes	Femmes	Total	Groupes de métiers
	4	École de Cadres d'infirmières et d'infirmiers de la Région Rhône-Alpes	162, avenue Lacassagne	IV	2	33	35	32
	4	École internationale d'enseignement Infirmier supérieur	162, avenue Lacassagne	IV	3	14	17	32
	4	Gestion technique privée du cours secondaire Notre Dame	LYON, 4^e arrondissement 39, 45, rue Denfert Rochereau	IV		23	23	16
	4	École technique privée Clemencin	22, place de la Croix Rousse LYON, 5^e arrondissement	V	15	44	59	27-28-30
	4	École technique privée « La Salésienne »	12, Montée Saint Laurent	V		214	214	21-27-36
	4	École technique privée Notre Dame de la Compassion	109, rue Joliot Curie	V		35	35	21-27-28
	4	Centre d'apprentissage privé Saint Michel	6, place Saint Irénée	V		80	80	21-27-28 35-36
	4	Institut commercial féminin	8, avenue Debrousse	V IV		94 210	304 210	27-28
	4	Institut normal ménager	12, Montée Saint Laurent	IV		244	244	32
	4	Centre de Formation des associations pour l'aide familiale	4, Montée des Carmes Dechaussés LYON, 6^e arrondissement	V		23	23	36
	1	École d'apprentissage de la serrurerie	33, rue Amédée Bonnet	V	46		46	7

Département	Catég.	Nom de l'établissement	Implantation (Ville, Adresse)	Niv.	Hommes		Femmes		Total		Groupes de métiers
	1	École professionnelle des Industries du vêtement masculin	33, rue Amédée Bonnet	V			102		102		21
	1	École d'apprentissage du vêtement sur mesure	École d' Amédée Bonnet	V			63		63		21
	1	École d'apprentissage des repasseuses détacheuses	33, rue Amédée Bonnet	V			27		27		21
	1	École d'apprentissage de la chaussure	22, rue Amédée Bonnet	V		?		?	46		22
	1	École d'apprentissage de l'ébénisterie lyonnaise	115, rue Louis Guérin	V	39				39		23
	1	Centre d'Éducation commerciale IBM France	153, avenue du Maréchal Foch	V IV	100 310	410	100 50	150	200 360	560	29
	3	Institut social familial ménager	22, rue Amédée Bonnet	IV			91		91		32-36
	4	École d'apprentissage de la bijouterie	115, rue Louis Guérin	V	45				45		8
	4	Le secrétariat moderne lyonnais	39, rue Pierre Corneille	IV			100		100		27
	4	Association Cours Bossuet	11, rue Bossuet	V			210		210		27-28
	4	Institut commercial lyonnais	42, avenue de Saxe	V IV	21 14	35	38 17	55	59 31	90	27-28 27-28-29 30-31
	4	École technique privée	15, rue Dussaussoy	V			48		48		31

Département	Catég.	Nom de l'établissement	Implantation (Ville, Adresse)	Niv.	Hommes	Femmes	Total	Groupes de métiers
			LYON, 7^e arrondissement					
	3	École d'infirmières de l'hôpital Saint Joseph	9, rue du Professeur Grignard	V		82	82	32
	4	Ateliers d'apprentissage	112, Cours Gambetta	V	52		52	23
	4	Institution Saint Joseph	327, rue Garibaldi	V		118	118	27-28-30
			LYON, 8^e arrondissement					
	1	École technique Maruis Berliet	241, avenue Berthelot	V IV	130 94	224	130 94 224	7-8-26
	3	École d'infirmières et d'assistantes du service social	4, avenue Rockefeller	IV	7	240	247	32
	3	Section des travailleuses familiales de l'École d'infirmières et d'assistantes du service social	4, avenue Rockefeller	V		20	20	36
	4	École d'apprentissage supérieur	place du 11 novembre 1918	IV	345		345	7-8-11-23
	4	École catholique d'infirmières et d'assistantes sociales	16, rue des Alouettes	IV		229	229	32
			LYON, 9^e arrondissement					
	4	Ateliers d'apprentissage de Gorge de Loup	105, avenue Sidoine Appolinaire	V	27		27	8-9

Annexe

Région Rhône Alpes

Département du Rhône

Ville de Lyon

Formations à Temps Partiel

* placé avant le nom d'un établissement signifie que cet établissement a déjà été mentionné dans l'inventaire des formations à temps complet.

C.A. (capacité d'accueil) = cette indication a été portée lorsqu'aucun élève n'était en formation dans l'établissement au moment de l'enquête.

Département	Catég.	Nom de l'établissement	Implantation (Ville, Adresse)	Niv.	Hommes	Femmes	Total	Groupes de métiers		
RHONE			LYON, 1^{er} arrondissement							
	1	Cours de promotion sociale et professionnels	29, rue Puits Gaillot	V IV	50 58	108	8 12	20 58 70	128	29
	1	Association des cours professionnels de la coiffure	22, rue d'Algérie	V IV	138 82	220	398 219	617 536 301	837	33
	1	École de coiffure lyonnaise cours de perfectionnement et de promotion sociale	1, rue de la République	V IV	106 38	144	292 80	372 398 118	516	33
				LYON, 2^e arrondissement						
	1	Association F.P.I.C. - cours de perfectionnement	26, rue Thomassin	V IV	65 13	79		66 13	79	16
	1	Centre de perfectionnement aux méthodes commerciales. Cours de promotion sociale	34, rue de la Charité	IV	110		9	119		30-31
				LYON, 2^e arrondissement						
	1	Institut social industriel. Cours de promotion sociale	29, rue du Plat	IV	100			100		31
	4	* École et Cours Bellecour	19, place Bellecour	V			140	140		21-27
	4	* Cours Gérardin, cours de perfectionnement	6, rue de Brest	IV			15	15		27
	4	* Établissement Pigier, cours de promotion sociale	30, rue de la République	V			84	84		27
	4	* Institut Pitiot, cours de promotion sociale et de perfectionnement	8, rue Victor Hugo	V IV	63 51	114	103 46	149 166 97	263	27-28-29 27-28

Département	Catég.	Nom de l'établissement	Implantation (Ville, Adresse)	Niv.	Hommes	Femmes	Total	Groupes de métiers		
RHONE		* École lyonnaise d'Esthéticiennes	87, rue de la République	V		7	7	33		
	4	* École technique privée de Coiffure et Manucure	11, rue Émile Zola LYON, 3^e arrondissement	V	11		11	33		
	4	* École technique commerciale Duchemin	40, rue Turbil LYON, 6^e arrondissement	V			25(C.A.)	31		
	1	Cours d'Assurances de Lyon	33, rue Amédée Bonnet Sté d'Enseignement professionnel du Rhône	V	65	62	127	30		
	1	Association pour formation et promotion métallurgie	36, rue Molière	IV	431		431	7-8-11		
	1	Cours de promotion sociale et de perfectionnement de la Sté de comptabilité de France	27, rue Pierre Corneille	V IV	15 8	23	20 14	34 57	35 22	28
	1	Cours de promotion sociale du C.C.C.A.	39, cours Franklin Roosevelt	V	821		821	3-4-5-7-23		
	2	Cours professionnels de la chambre des métiers du Rhône	58, avenue du Maréchal Foch	V	70	566	636	8-10-21-22-29-31-35		
	4	* Cours de promotion sociale Bossuet	11, rue Bossuet	V		184	184	27-28		

Département	Catég.	Nom de l'établissement	Implantation (Ville, Adresse)	Niv.	Hommes	Femmes	Total	Groupes de métiers	
RHONE			LYON, 7° arrondissement						
	1	Cours de promotion sociale de l'A.D.I.F.	5, place Jean Jaurès	V	662	172	834	37	
			LYON, 7° arrondissement						
	2	École de rééducation des mutilés	37, rue Charbonnel	V			50	10	
			LYON, 8° arrondissement						
	1	* Cours Berliet , cours de promotion sociale	241, avenue Berthelot	V IV	367 210	577 8	375 210	585	7-8-11 26-28-37 7-8-26-37
	1	Hôpital psychiatrique	290, route de Vienne	V	42		42	32	
			LYON, 9° arrondissement						
1	Associations ouvrières des compagnons du devoir du Tour de France	9, rue Nérard	V	145		145	3-4-7-8- 22-23		
1	Fédération compagnonique des métiers du Bâtiment	27, place Valmy	V	40		40	3-23		
1	Centre de formation usine textiles Rhodiaceta	45, rue du Sergent M. Berthet	V IV	536	30 95	125 631	30 661	27 8-16-20-27- 37	

Cette étude est fondée sur l'exploitation d'un ensemble de documents résultant de l'enquête lancée en 1968 par le Comité Interministériel de la Formation Professionnelle.

La première partie a été réalisée au Centre d'Études et de Recherches sur les Qualifications par :

Mlle SOULISSE

La seconde partie a été effectuée dans le cadre du Laboratoire de Géographie Humaine du C.N.R.S. par :

M. BROWAEYS
M. CHATELAIN

Achevé d'imprimer le 30 septembre 1973
sur les presses de l'Imprimerie
Crouan et Roques – LILLE

Dépôt légal : 3^{me} trimestre 1973

N° d'impression : 8326.

**SERVICES DU
CENTRE d'ETUDES et de RECHERCHES
sur les QUALIFICATIONS (CEREO)
8 avenue de la République
92 130 - Issy-les-Moulineaux**

CONSEILLERS

Conseiller scientifique : Vincens (Jean), professeur à l'Université de Toulouse 1.

Conseiller technique : Bégué (Jean), chargé de mission à l'INSEE.

Conseillers pédagogiques : N N

SERVICES RATTACHÉS à la DIRECTION

Secrétariat de Direction :

Mme Venet (Bernadette)

Mission (MIS) (Tel. 645.32.88)

Chargée des relations avec les Commissions Professionnelles Consultatives et les Comités régionaux de la Formation Professionnelle, de la promotion sociale et de l'emploi.

Chargés de mission : - Biret (Jean) - Brakhausen (Igor) - Chabrierie (André) - Guyonnet-Duperat (Pierre)

Bureau de l'administration et du personnel (Tel. 645.32.88)

M. Ruban (Guy)

Bureau des liaisons internationales (BLI) (Tel. 645.32.88)

Chargé du bureau : Iribarne (Alain d')
Chef du département Innovation et Emploi

DÉPARTEMENTS (Tel. 645.32.88)

DÉPARTEMENT des MÉTHODES et PROGRAMMES (DMP)

Chief du département : Pachot (Jean), administrateur civil.

Centre documentaire : Mille Meylan (Françoise), Inspecteur d'information et d'orientation

Chargé de préparer les programmes d'études et de recherches soumis au conseil de perfectionnement, d'organiser leur exécution, de coordonner l'exploitation des résultats et d'en assurer la diffusion nécessaire.

DÉPARTEMENT INNOVATION et EMPLOI (DIE)

Chief du département : Iribarne (Alain d')

Chargé de dégager les incidences du progrès technologique ainsi que des modifications touchant à l'organisation ou aux formes de la production et des services sur le travail humain.

DÉPARTEMENT FONCTIONS PROFESSIONNELLES (DFP)

Chief du département : Foubert (Jean-Claude), inspecteur du travail.

Chargé de définir un instrument et de mettre en place un réseau national pour l'observation systématique et permanente des métiers; de déterminer les caractéristiques de ceux-ci du point de vue des besoins en formation; de procéder à leur regroupement selon les types et les niveaux de qualification; d'en décrire et d'en comparer les évolutions.

DÉPARTEMENT FORMATION et CARRIÈRES (DFC)

Chief du département : Mme Pagès (Josette), maître-assistant à l'Université.

Chargé d'étudier des formations conduisant à la qualification et d'en faire le bilan; de déterminer les conditions du passage de la formation à l'activité, notamment dans le cas des jeunes; d'observer les carrières suivant l'utilisation des connaissances acquises et les nécessités de l'éducation continue.

DÉPARTEMENT DES SYNTHÈSES (DSY)

Chief du département : Papoz (Jean-Claude) ingénieur du Génie Rural, des Eaux et des Forêts.

Chargé de mettre à la disposition du Centre l'information économique exigée par ses recherches; d'utiliser les résultats des études sur la qualification pour favoriser l'amélioration des estimations sur les besoins en formation nationaux, régionaux ou sectoriels et sur leurs perspectives d'évolution.

Bureau des statistiques professionnelles (BSP)

Chargé de bureau : M. Sabatier (J-C)
- Ingénieur de l'Ecole Centrale des Arts et Manufactures

Assure, en liaison avec l'INSEE, la mise en place d'un système d'informations quantitatives sur les formations et les emplois; il en réalise l'exploitation dans des cadres adaptés aux besoins des instances nationales et régionales de la formation professionnelle.

Pour tous renseignements concernant les publications du CEREO, le lecteur est prié de s'adresser à Madame LE NEVEU (Francine) - Tel. 645.32.88

La vente des publications est assurée par La Documentation Française.

La liste des établissements dispensant des formations à temps complet et des formations à temps partiel, qui constitue l'annexe du présent dossier est en cours de réalisation. L'ensemble comprendra un document par région.

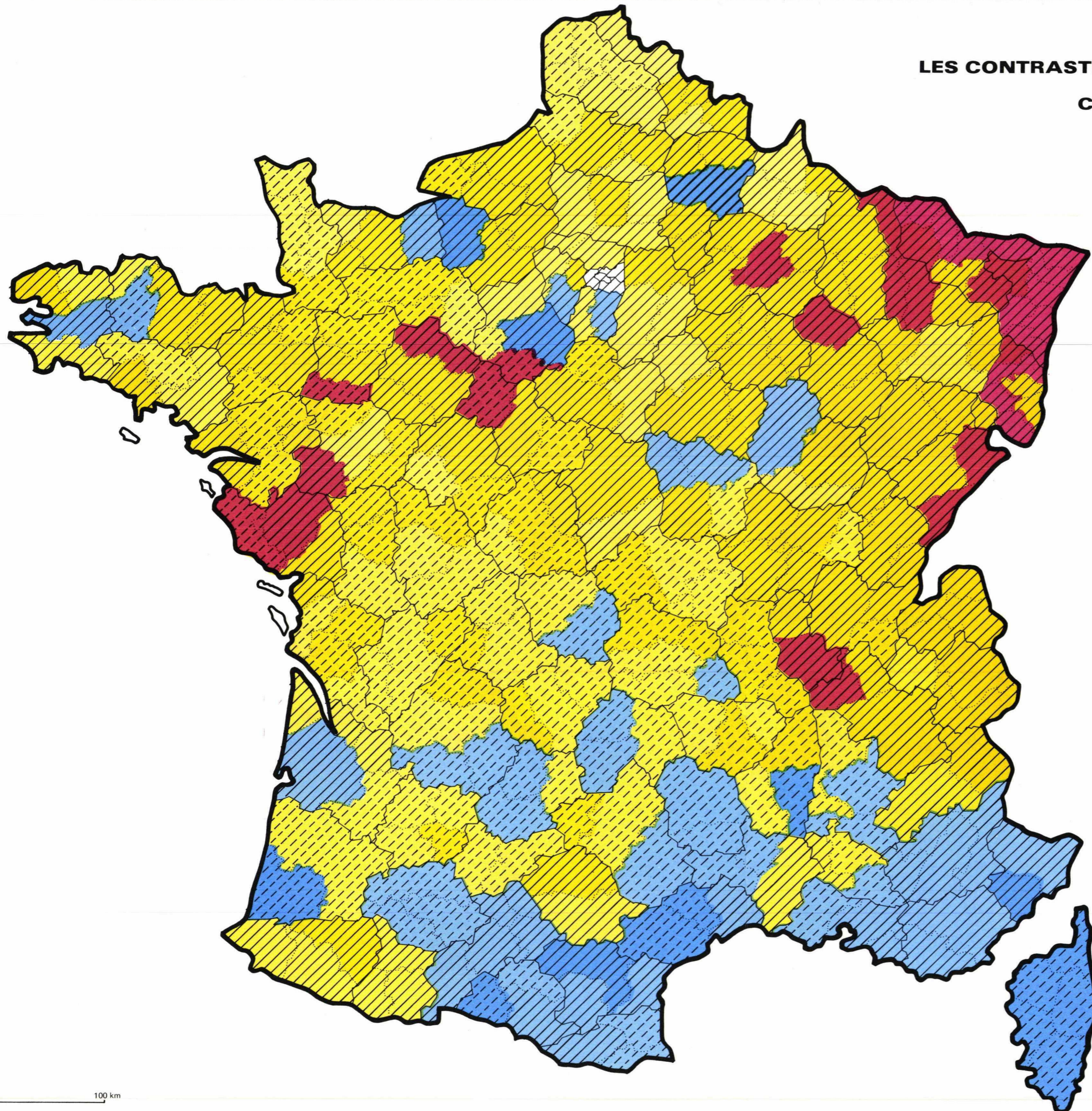
Ces documents seront disponibles, en tout ou en partie, au

Centre documentaire
du Centre d'études et de recherches
sur les qualifications
58 boulevard du Lycée
92 170 VANVES

sous le titre :

« L'Inventaire des moyens privés de formation professionnelle ».

LES CONTRASTES RÉGIONAUX DE QUALIFICATION COMMUNES RURALES



La place des diplômés de l'Enseignement Technique dans la population adulte masculine

Nombre de diplômés de l'Enseignement Technique pour 100 diplômés de l'Enseignement Général

- - moins de 102
- - 102 à 143 (143 est la valeur moyenne du rapport pour la France)
- - 144 à 200
- - 201 à 300
- - 301 à 400
- - plus de 400

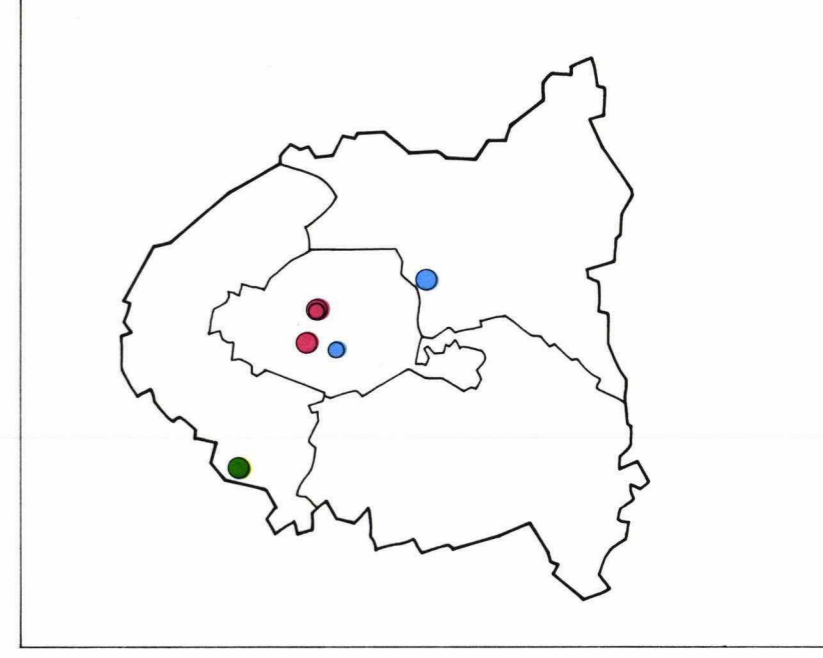
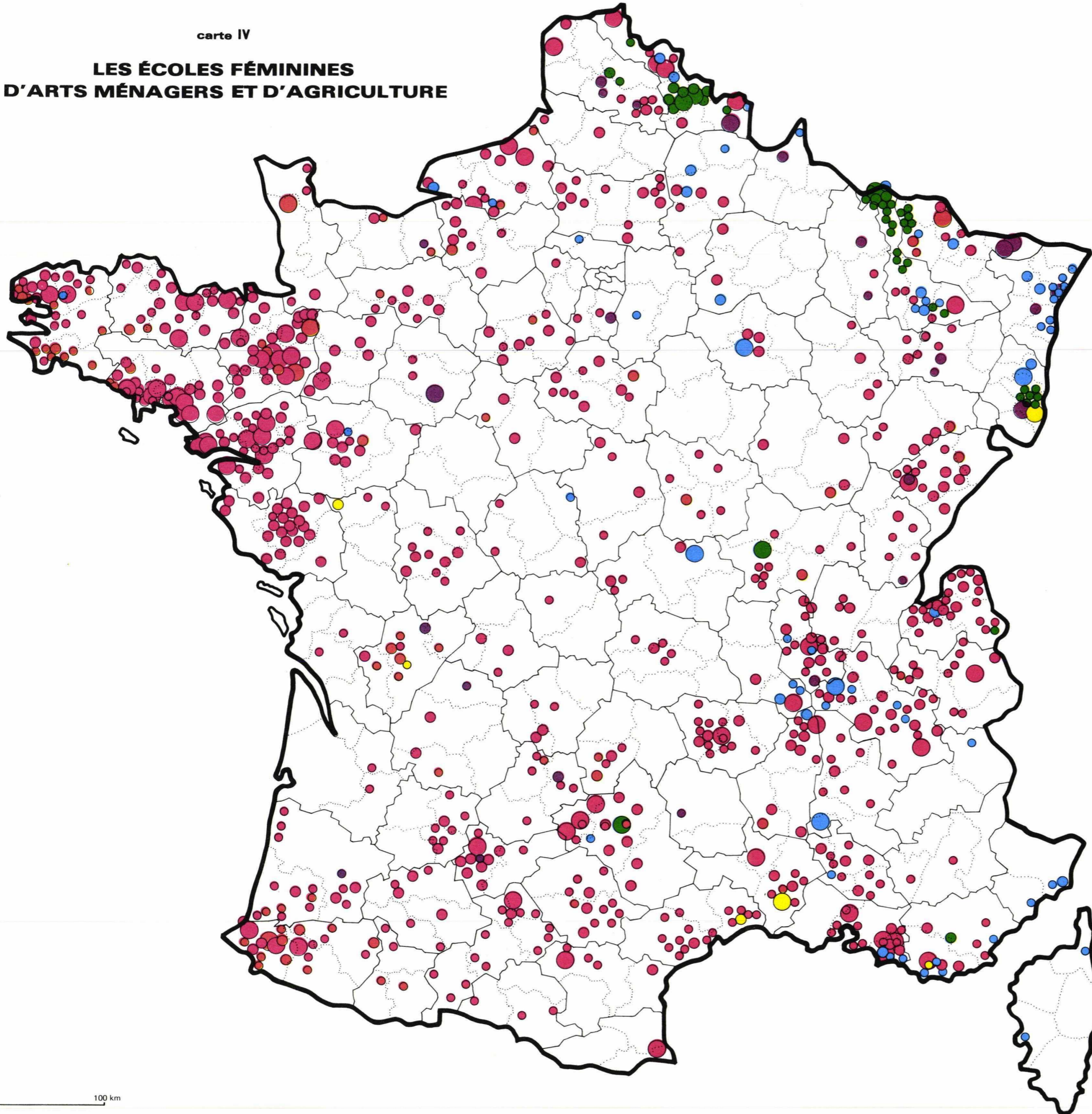
Importance relative des diplômés de l'Enseignement Technique et de l'Enseignement Général, dans la population totale (population de 15 ans et plus, ni scolaire, ni apprentie)

- ▨ - moins de 16 % (16 % est la valeur moyenne des communes rurales)
- ▨ - 17 à 38 % (38 % est la valeur moyenne de l'Agglomération parisienne)
- ▨ - plus de 38 %

Sources : Recensement I.N.S.E.E. 1968, sondage au 1/4
Tableau « Population de 15 ans et plus ni scolaire, ni apprentie, suivant le type de diplômes de l'Enseignement Général et Technique ».

carte IV

LES ÉCOLES FÉMININES D'ARTS MÉNAGERS ET D'AGRICULTURE



CARTE DES ÉTABLISSEMENTS PRÉPARANT
AUX MÉTIERS DE L'AGRICULTURE
ET DES ARTS MÉNAGERS (1968)

Nombre d'élèves
○ moins de 50 ○ 50 à 100 ○ plus de 100 élèves

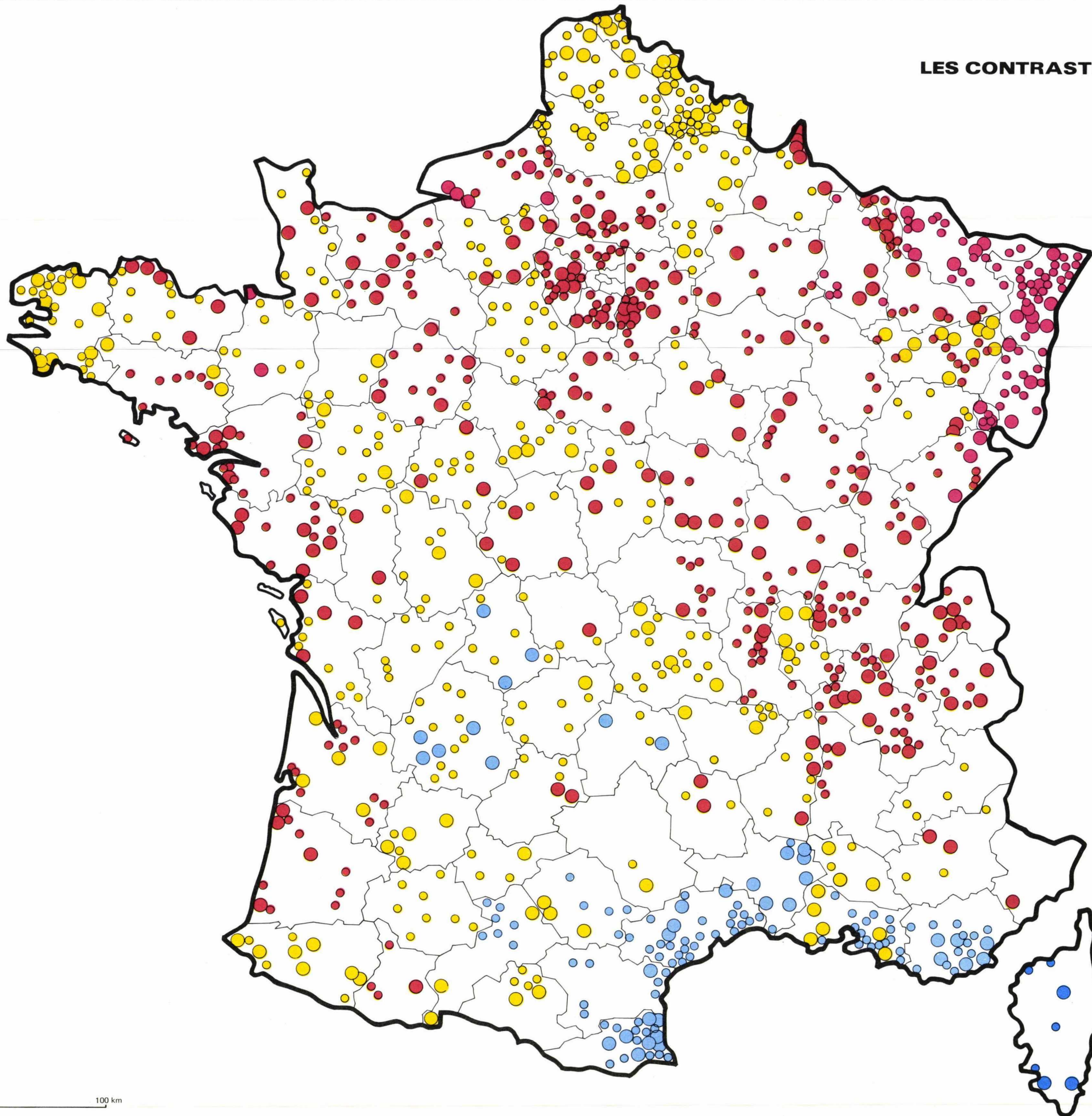
- Organisme gestionnaire
- entreprise
 - chambre consulaire (d'agriculture ou des métiers)
 - organisation familiale ou sociale (maison familiale)
 - organisation familiale ou sociale confessionnelle
 - autres (personne physique)
 - association diocésaine, congrégation

0 100 km

(Source : Inventaire des moyens de Formation Privée)

LES CONTRASTES RÉGIONAUX DE QUALIFICATION

UNITÉS URBAINES



Toutes les villes localisées avec précision sont affectées de la même valeur départementale. Mais à la lecture, on ne doit pas oublier que de fortes différences peuvent les séparer.

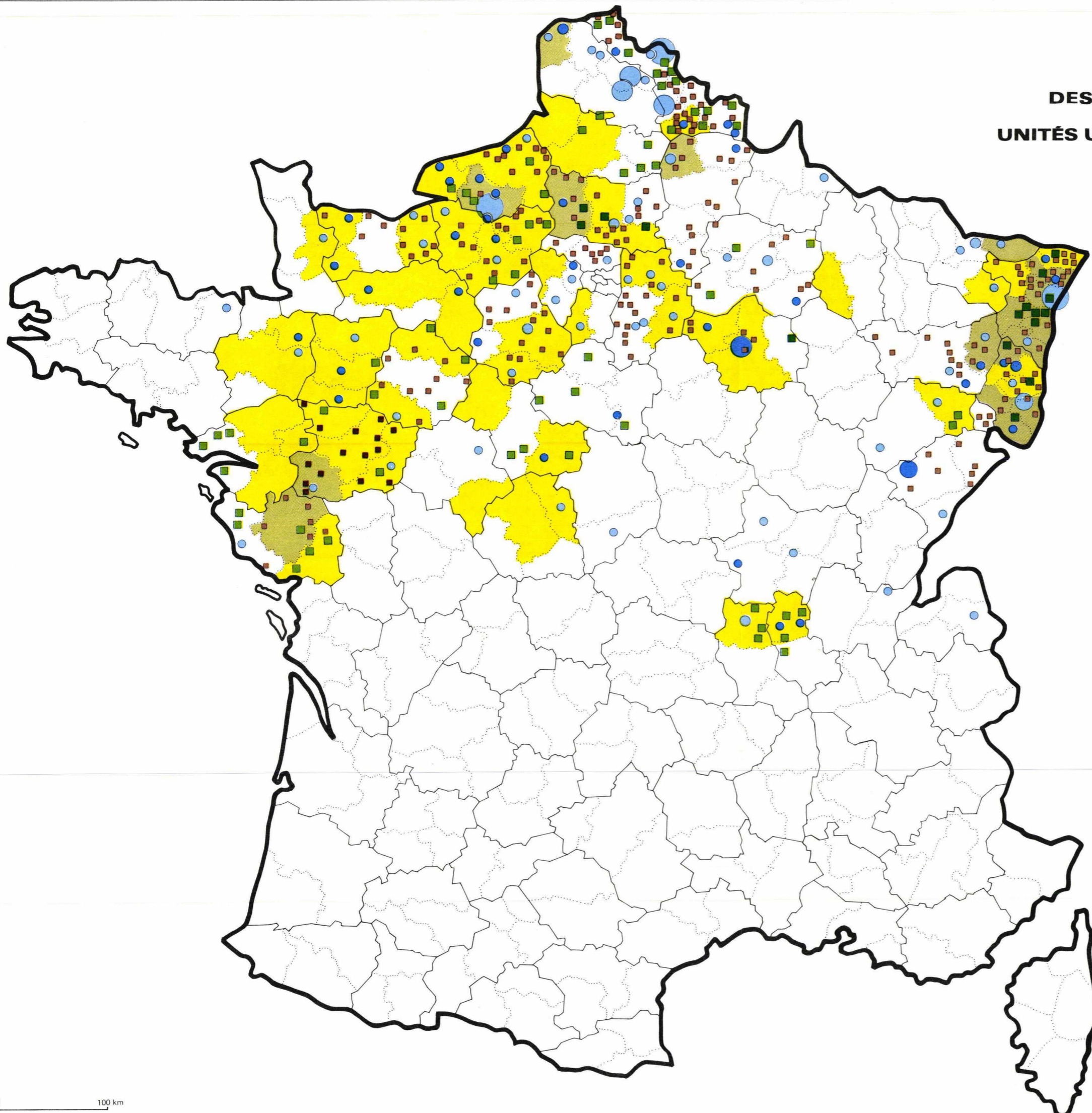
○ Unités urbaines de moins de 5000
○ Unités urbaines de 5 à 10 000

Importance relative des diplômés de l'Enseignement Technique dans la population adulte masculine.

- moins de 8 %
- 9 à 12 %
- 13 à 16 % (16 % représente la moyenne de la France)
- 17 à 24 % (24 % représente la moyenne de l'Agglomération Parisienne)
- 25 à 30 %

Sources : Recensement I.N.S.E.E., sondage au 1/4, Tableau « Population de 15 ans et plus, ni scolaris, ni apprentie suivant le type de diplômes de l'Enseignement Technique et Général »

LE TAUX D'ACTIVITÉ DES JEUNES FILLES DE 17 A 19 ANS. UNITÉS URBAINES ET COMMUNES RURALES



Le taux d'activité des jeunes filles de 17-19 ans est saisi à travers les quatre niveaux géographiques distingués par l'I.N.S.E.E.

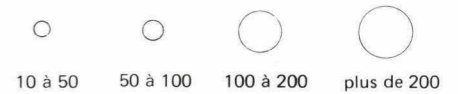
les **Communes Rurales** groupées par arrondissement, figurées en teinte plate

les **Unités Urbaines** de moins de 5000 et de 5 à 10 000 habitants par département. Toutes les villes localisées avec précision sont affectées de la même valeur départementale. Mais à la lecture, on ne doit pas oublier que de fortes différences peuvent les séparer.

- Unités Urbaines de moins de 5000
- Unités Urbaines de 5 à 10 000

chaque **Unité Urbaine** de plus de 10 000 habitants. Les agglomérations sont réparties dans plusieurs catégories suivant leur taille (population au Recensement de 1968).

habitants (en milliers)



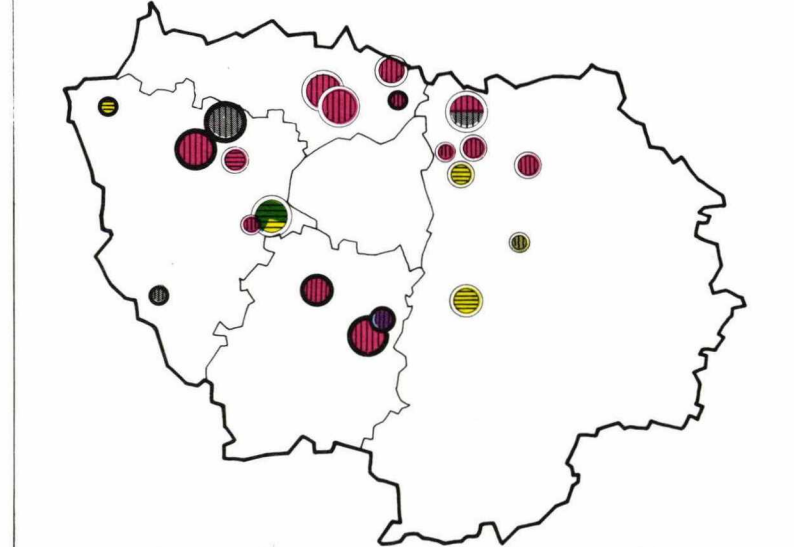
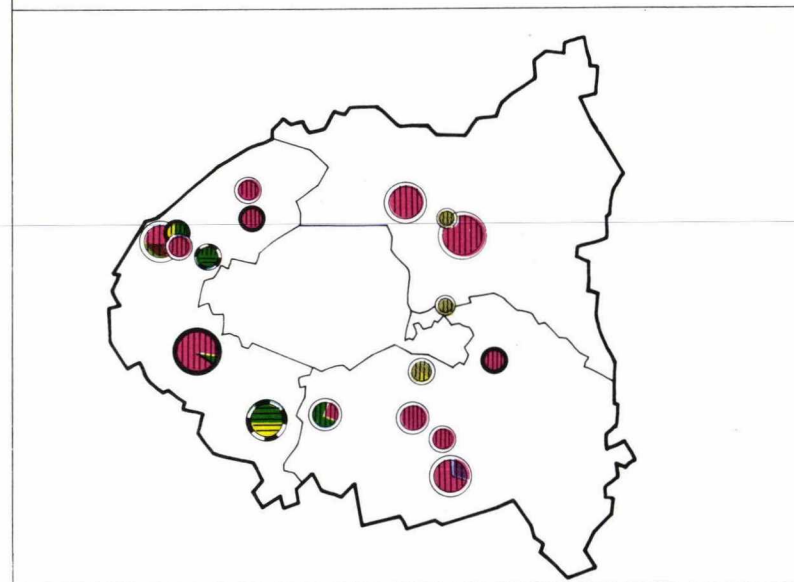
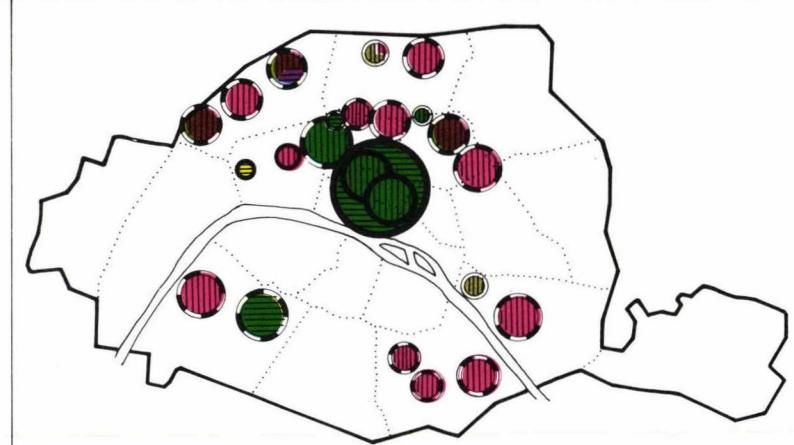
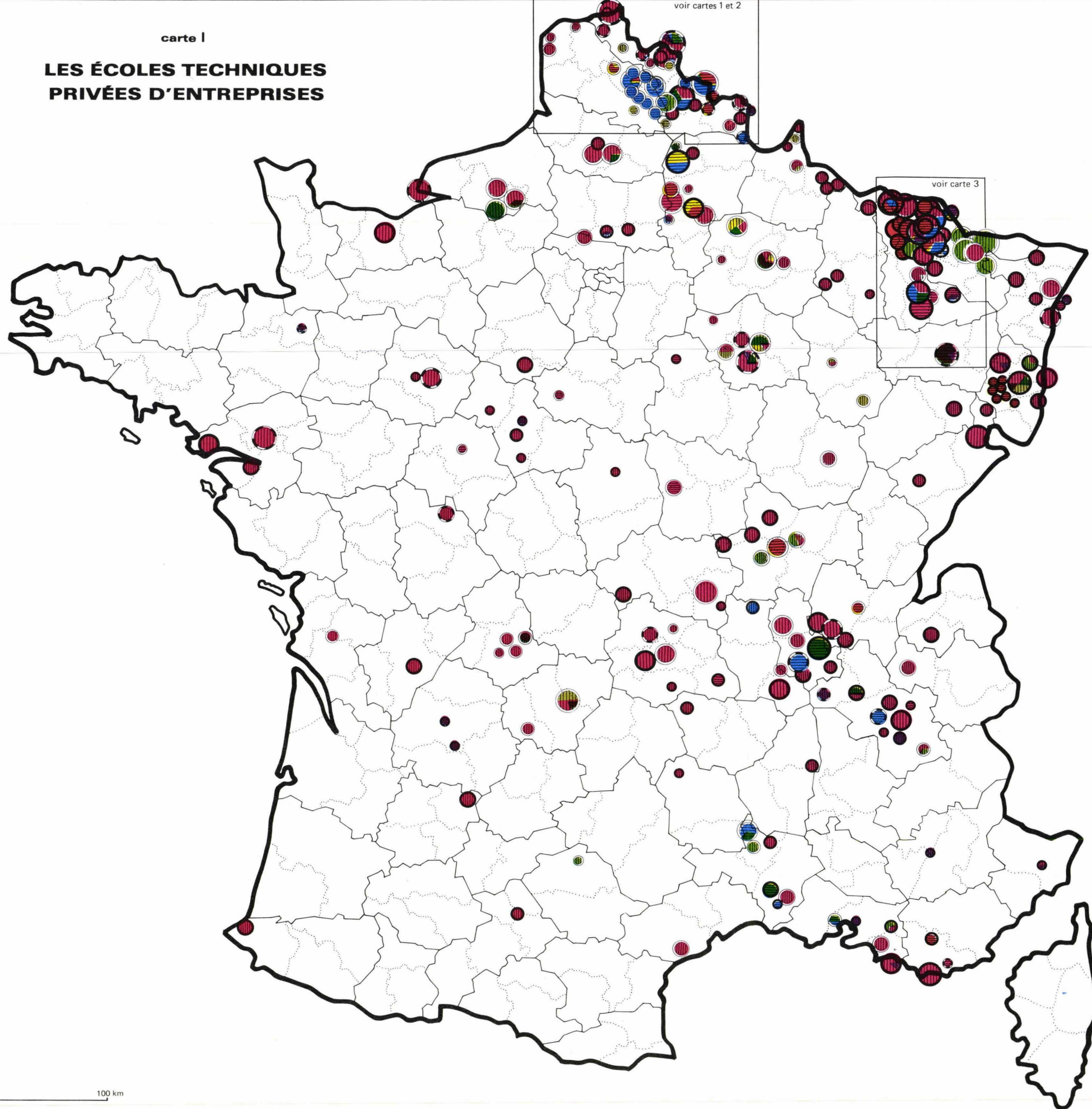
La carte repose sur le principe de l'écart moyen calculé pour chacun des quatre niveaux géographiques. On a seulement représenté les valeurs supérieures à un et à deux écarts moyens.

Communes rurales	Unités Urbaines de moins de 5000
Moyenne = 43 %	Moyenne = 44 %
écart moyen = 12	écart moyen = 12
■ - plus de 1 écart	■ - plus de 1 écart
■ - plus de 2 écarts	■ - plus de 2 écarts
Unités urbaines de 5 à 10 000	Unités urbaines de plus de 10 000
Moyenne = 42 %	Moyenne = 38 %
écart moyen = 13	écart moyen = 12
■ - plus de 1 écart	● - plus de 1 écart
■ - plus de 2 écarts	● - plus de 2 écarts

Sources : Recensement I.N.S.E.E. 1968, sondage au 1/4. Tableau « Population de 15 ans et plus ni scolaire, ni apprentie suivant le sexe et les niveaux de diplômes de l'Enseignement Technique et Général. »

carte I

LES ÉCOLES TECHNIQUES PRIVÉES D'ENTREPRISES

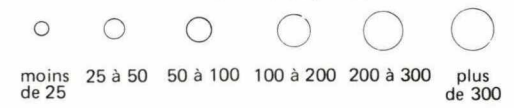


CARTE DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE GERES

- 1) par une entreprise du secteur public (houillères, S.N.C.F...)
- 2) par une association inter entreprise
- 3) par une entreprise du secteur privé

garçons filles

Nombre d'élèves (1968)



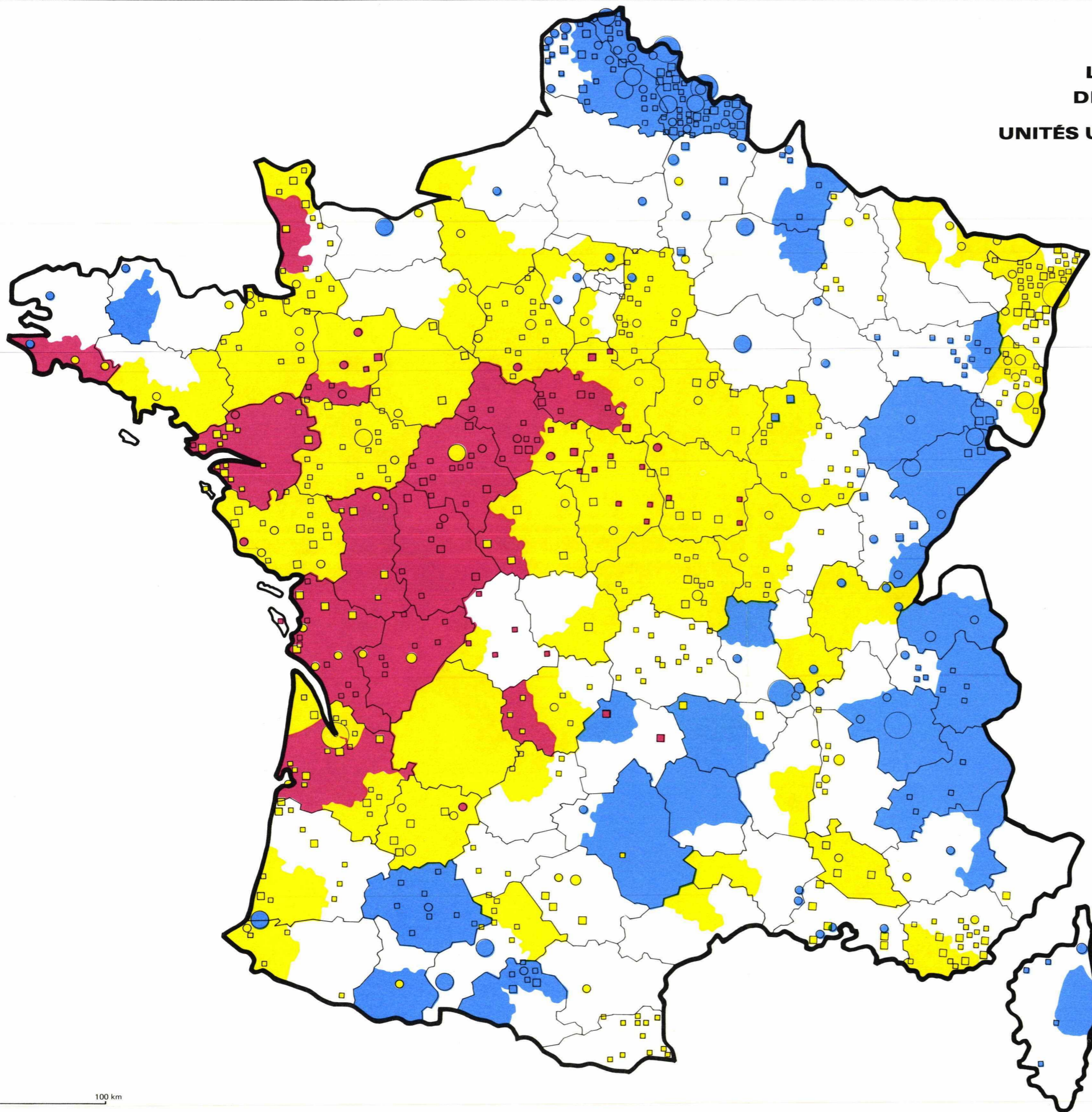
Métiers enseignés



Source : Inventaire du moyen de Formation Privée

0 100 km

LE TAUX D'APPRENTISSAGE DES GARÇONS DE 15 A 19 ANS. UNITÉS URBAINES ET COMMUNES RURALES



Les taux d'apprentissage sont donnés à trois niveaux

- les **communes rurales** groupées par arrondissement, figurées en teinte plate

- les **petites villes** (ensemble des Unités urbaines de moins de 5 000 et de 5 à 10 000 habitants par département)

□ Unités Urbaines de moins de 5 000 habitants

□ Unités Urbaines de 5 à 10 000 habitants

- chaque **Unité Urbaine** de plus de 10 000 habitants. Les agglomérations sont distinguées en fonction de leur taille (population au recensement de 1968)

habitants (en milliers)



La carte ne reproduit que les valeurs extrêmes :

les taux les plus faibles

■ ≤ 10 % (moyenne de l'agglomération parisienne)

les taux les plus élevés

■ 17 à 24 % (16 moyenne des communes rurales
24 = 2 fois la moyenne de la France)

■ ≥ 24 %

Sources : Recensement I.N.S.E.E. 1968, sondage au 1/4. Tableau « Population de 15 ans et plus par sexe, âge et type d'activité ».

